

**Centre
de services scolaire
des Portages-
de-l'Outaouais**


Québec 



PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION

27 novembre 2023

**SÉANCE ORDINAIRE
TENUE DE FAÇON HYBRIDE (PRÉSENTIEL ET VIRTUEL)**



Séance
Ordinaire
27 novembre
2023

Étaient présents :

Membres parents d'un élève

Madame Suzette Bernard, membre parent d'un élève représentant le district Centre-Ouest

Madame Kim Jessome, membre parent d'un élève représentant le district Centre-Est

Monsieur Simon Lajoie, membre parent d'un élève représentant le district Ouest

Monsieur Mohamed Awaleh Maidal, membre parent d'un élève représentant le district Nord

Monsieur Mathieu Larocque, membre parent d'un élève représentant le district Est

Membres du personnel scolaire

Madame Isabelle Lemay, représentante cadre scolaire

Madame Mylène Larocque, représentante membre professionnel

Madame Lisa Marie Chatillon, représentant cadre d'établissement

Membres représentants de la communauté

Monsieur Dominique Kenney, expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles

Madame Marie Trouis, membre issue du milieu communautaire, sportif ou culturel

Monsieur Jean Damascène Uwimana, membre issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires

Monsieur Saïd Apali, membre de 18 à 35 ans

Étaient également présents :

Madame Nathalie Bédard, directrice générale adjointe

Monsieur Stéphane Lacasse, directeur général adjoint

Madame Nadine Peterson, directrice générale

Madame Caroline Sauvé, directrice du Service du secrétariat général et des communications

Était absent :

Monsieur Raïmi Ossenï, expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines

Monsieur Rémi Lupien, directeur général adjoint à l'administration

Poste vacant : membre représentant le personnel enseignant.

Poste vacant : membre représentant le personnel de soutien.



1. Ouverture de la séance et constatation du quorum

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame Kim Jessome souhaite la bienvenue aux membres.

Après constat de quorum par la présidente, Madame Kim Jessome ouvre la séance. L'ouverture est proposée par Monsieur Mathieu Larocque et appuyée par Monsieur Dominique Kenney.

Il est 19 heures 33 minutes.

2. Adoption de l'ordre du jour

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Marie Trouis, appuyé par Monsieur Jean Damascène Uwimana et résolu que le conseil d'administration adopte l'ordre du jour¹ comme présenté.

Adoptée à la l'unanimité

Résolution

C.A.-23-24-025

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 30 octobre 2023.

3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 OCTOBRE 2023

Il est proposé par Monsieur Simon Lajoie, appuyé par Madame Marie Trouis et résolu que le conseil d'administration dispense la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 octobre 2023² et l'adopte comme présenté.

Adoptée à la l'unanimité

Résolution

C.A.-23-24-026

Madame Nadine Peterson mentionne un mot qui a été modifié dans le procès-verbal à la section Mot de la direction générale, École 039.

4. Suivi des résolutions du conseil d'administration

4 SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire du 30 octobre 2023			
Résolution	Description	Suivi du Service du secrétariat général et des communications	Suivi de l'évolution du projet Direction de service
C.A.-23-24-012	Adoption de l'ordre du jour	Extrait de résolution conservé au SSGC.	

¹ Voir l'annexe 1 à la page 14.

² Voir l'annexe 2 à la page 17.

C.A.-23-24-013	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2023	Extrait de résolution conservé au SSGC et PV publiés sur le site Web du CSSPO en date du 31 octobre 2023.	
C.A.-23-24-014	Dépôt du compte rendu de la rencontre du 23 octobre 2023 du comité de vérification	Extrait de résolution envoyé à M. Rémi Lupien, directeur général adjoint à l'administration, le 31 octobre 2023.	
C.A.-23-24-015	Dépôt du plan de travail du comité de vérification	Extrait de résolution envoyé à M. Rémi Lupien, directeur général adjoint à l'administration, le 31 octobre 2023.	
C.A.-23-24-016	Dépôt des états financiers 2022-2023	Extrait de résolution envoyé à M. Rémi Lupien, directeur général adjoint à l'administration, le 31 octobre 2023.	Extrait de résolution envoyé au ministère de l'Éducation le 31 octobre 2023.
C.A.-23-24-017	Reddition de compte au 23 octobre 2023	Extrait de résolution envoyé à M. Rémi Lupien, directeur général adjoint à l'administration, le 23 août 2023.	
C.A.-23-24-018	Dépôt du procès-verbal en mode document de travail de la séance du 16 octobre 2023 du comité de ressources humaines	Extrait de résolution envoyé à Mme Guylaine Boulanger, directrice du Service des ressources humaines, le 31 octobre 2023.	
C.A.-23-24-019	Adoption de la révision de la « politique de dotation en personnel » (50-10-20)	Extrait de résolution envoyé à Mme Guylaine Boulanger, directrice du Service des ressources humaines, le 31 octobre 2023.	Politique révisée par Madame Caroline Sauvé, directrice du service général et des communications le 3 novembre 2023
C.A.-23-24-020	Plan québécois des infrastructures (PQI) 2024-2034- demande d'ajout d'espace auprès du ministère de l'éducation du Québec (MEQ)	Extrait de résolution envoyé à M. Simon Leclair, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport, et à M. Stéphane Lacasse, directeur adjoint au CSSPO, le 31 octobre 2023.	M. Simon Leclair a envoyé l'extrait de résolution au ministère de l'Éducation le 31 octobre 2023.

C.A.-23-24-021	Nomination de la personne responsable des demandes de nomination d'inspecteurs locaux	Extrait de résolution conservé au SSGC.	Extrait de résolution envoyé le 6 novembre 2023 à M. Guy Bélanger coordonnateur des volets bronzage, funéraire et laboratoires à la direction générale adjointe de la sécurité civile et des affaires institutionnelles du ministère de la Santé et des Services sociaux.
C.A.-23-24-022	Adoption de la révision de la politique « mission - vision -valeurs (02-01-00) »	Extrait de résolution conservé au SSGC et la politique a été déposé dans le recueil de gestion.	
C.A.-23-24-023	Principes directeurs des programmes particuliers	Extrait de résolution envoyé à la direction générale et à Isabelle Lemay, le 31 octobre 2023.	
C.A.-23-24-024	Levée de la rencontre	Extrait de résolution conservé au SSGC.	

Aucune question n'est posée.

5. Rapport de la présidence

5 RAPPORT DE LA PRÉSIDENCE

Madame Kim Jessome mentionne qu'elle n'a pas de point précis et qu'un peu plus tard des explications seront fournies quant au report d'un sujet.

6. Rapport de la direction générale

6 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

6.1. Nouvelles du CSSPO

6.1 NOUVELLES DU CSSPO

Les membres du conseil d'administration sont avisés des changements de directions d'école suivant la retraite à venir de Monsieur Michel Letang et de l'ouverture à venir de l'École primaire 037. Ces nominations feront en sorte qu'il y a du mouvement dans les affectations des cadres.

Madame Nadine Peterson fait un topo sur la grève illimitée des enseignants qui a débuté le 23 novembre et rappelle que le CSSPO n'est pas aux tables de négociations. Les discussions ont lieu entre le Conseil du trésor et les syndicats. Elle explique pourquoi il n'est pas possible d'offrir des services de garde d'urgence. Elle précise que le contexte est difficile pour le climat organisationnel. La priorité demeure d'assurer la sécurité des membres du personnel qui ne sont pas en grève.

Aucune question n'est posée

7. Période
d'intervention du
public

7 PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

Madame Kim Jessome souhaite la bienvenue aux membres du public. Elle rappelle les lignes de conduite attendues des personnes qui interviendront. Elle précise que seules les 5 personnes inscrites peuvent prendre la parole, le tout en respect des règles énuméré précédemment.

1. Richard Bilodeau

Monsieur Richard Bilodeau intervient sur le sujet du bassin de l'École primaire 037 et de la révision du bassin de l'École des Cavalier.

2. Amanda Assi

Madame Amanda Assi intervient sur le sujet du bassin de l'École primaire 037, de la révision du bassin de l'École des Cavalier et de la vétusté de l'École des Rapides-Deschênes.

3. Crystal Sirard

Madame Crystal Sirard intervient sur le sujet du bassin de l'École primaire 037 et de la disparité dans les données présentées dans le cadre de la révision des bassins avoisinants.

4. Julie Foster

Madame Julie Foster intervient sur le sujet du bassin de l'École primaire 037 et de la révision du bassin de l'École des Cavaliers.

À 20h02, cela clos la période d'intervention du public.

M. Benoît Bourque qui s'était inscrit n'était pas présent.

8. Comité de
gouvernance et
d'éthique

8 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

8.1. Dépôt du procès-
verbal, en mode
document de
travail, de la
séance du 13
novembre 2023
du comité de
gouvernance et
d'éthique

8.1. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL, EN MODE DOCUMENT DE TRAVAIL, DE LA SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2023 DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Considérant l'envoi par courriel le 14 novembre 2023 du document de travail du procès-verbal du 13 novembre 2023 aux membres du comité de gouvernance et d'éthique ;

Il est proposé par Madame Lisa Marie Chatillon, appuyé par Madame Isabelle Lemay et résolu que les membres du conseil d'administration prennent acte du dépôt du procès-verbal, en mode document de travail, du 13 novembre 2023 du comité de gouvernance et d'éthique³.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-23-24-027

8.2. Adoption du bassin de la future école primaire 037 et de la révision des bassins d'écoles avoisinantes

8.2. ADOPTION DU BASSIN DE LA FUTURE ÉCOLE PRIMAIRE 037 ET DE LA RÉVISION DES BASSINS D'ÉCOLES AVOISINANTES

Ce sujet est ajourné à la séance ajournée du 15 janvier 2024.

8.3. Révision du règlement 04-10-10 « Procédure relative au traitement des plaintes liées aux services autres qu'éducatifs »

8.3. RÉVISION DU RÈGLEMENT 04-10-10 « PROCÉDURE RELATIVE AU TRAITEMENT DES PLAINTES LIÉES AUX SERVICES AUTRES QU'ÉDUCATIFS »

Considérant l'adoption de la *Loi sur le protecteur de l'élève* (chapitre p-32.01) et sa portée ;

Considérant le Règlement sur la procédure de dépôt et de traitement des plaintes publié à la gazette officielle du Québec le 2 août 2023 et entré en vigueur le 28 août dernier ;

Considérant la nécessité de réviser le Règlement 04-10-10 « règlement sur la procédure d'examen des plaintes » en vertu de l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I -13.3) pour les services autres qu'éducatifs ;

Considérant la nécessité de créer un registre des plaintes pour les écoles et les centres (section iv du règlement sur la procédure de dépôt et de traitement des plaintes) ;

Considérant le modèle de Règlement reçu par la fédération des centres de services scolaires du Québec ;

Considérant les commentaires reçus lors des consultations effectuées auprès du comité de parents (3 octobre 2023) et du comité consultatif de gestion (24 octobre 2023) ;

Considérant l'analyse du projet de révision du Règlement 04-10-10 sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents effectuée par les membres du comité de gouvernance et d'éthique lors de la séance du comité de travail du 13 novembre 2023 ;

Il est proposé par Monsieur Jean Damascène Uwimana, appuyé par Madame Suzette Bernard et résolu :

- que les membres du conseil d'administration adoptent la révision du Règlement 04-10-10⁴ sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents ; et

³ Voir l'annexe 3 à la page 30.

⁴ Voir l'annexe 4 à la page 33.

- que soit abrogée la « Procédure 04-10-40 – procédure d’acheminement d’une plainte », car elle n’est plus nécessaire en vertu des changements législatifs apportés.

Adoptée à l’unanimité
Résolution
C.A.-23-24-029

8.4. Dépôt de
l’avancement de
la mise à jour du
recueil de gestion

8.4. DÉPÔT DE L’AVANCEMENT DE LA MISE À JOUR DU RECUEIL DE GESTION

Considérant la nécessité de mettre à jour le Recueil de gestion du Centre de services scolaire des Portages-de-l’Outaouais (ci-après CSSPO) afin de se conformer aux modifications à la *Loi sur l’instruction publique* (L.R.Q., c. I -13.3) suite à l’adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique relativement à l’organisation et à la gouvernance scolaire le 8 février 2020* ;

Considérant que certaines vérifications étaient encore nécessaires avant que le comité de gouvernance et d’éthique puisse adopter son plan de travail pour 2023-2024 ;

Considérant la volonté de transparence du CSSPO ;

Il est proposé par Monsieur Simon Lajoie, appuyé par Madame Suzette Bernard et résolu que les membres du conseil d’administration prennent acte du dépôt de l’état d’avancement de la mise à jour du recueil de gestion du CSSPO⁵.

Adoptée à la l’unanimité
Résolution
C.A.-23-24-030

9. Comité des
ressources
humaines
9.1. Dépôt du procès-
verbal, en mode
document de
travail, de la
séance du 6
novembre 2023
du comité de
ressources
humaines

9 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

9.1. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL, EN MODE DOCUMENT DE TRAVAIL, DE LA SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2023 DU COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

Considérant l’envoi par courriel le 7 novembre 2023 du document de travail du procès-verbal du 6 novembre 2023 à la présidente du comité de ressources humaines ;

Il est proposé par Madame Kim Jessome, appuyé par Monsieur Mathieu Larocque et résolu que les membres du conseil d’administration prennent acte du dépôt du procès-verbal, en mode document de travail, du 6 novembre 2023 du comité de ressources humaines⁶.

Adoptée à la l’unanimité
Résolution
C.A.-23-24-031

⁵ Voir l’annexe 5 à la page 41.

⁶ Voir l’annexe 6 à la page 45.

9.2. Dépôt de la
révision du plan
de travail 2023-
2024 du comité
de ressources
humaines

9.2. DÉPÔT DE LA RÉVISION DU PLAN DE TRAVAIL 2023-2024 DU COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

Considérant la recommandation des membres du comité de ressources humaines d'adopter le plan de travail corrigé 2023-2024 lors de la rencontre du comité de ressources humaines du 6 novembre 2023 ;

Considérant les modifications qui doivent être apportées au plan de travail 2023-2024 du comité de ressources humaines pour tenir compte de la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* (2021, chapitre 27) nous obligeant à élaborer une politique sur la santé et sécurité au travail ;

Il est proposé par Madame Kim Jessome, appuyé par Madame Marie Trouis et résolu que les membres du conseil d'administration prennent acte du dépôt de la révision du plan de travail du comité de ressources humaines pour l'année 2023-2024⁷.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-23-24-032

9.3. Dépôt des lignes
directrices liées à
la déconnexion

9.3. DÉPÔT DES LIGNES DIRECTRICES LIÉES À LA DÉCONNEXION

Considérant que le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (ci-après « CSSPO ») désire favoriser la santé et le mieux-être de l'ensemble de son personnel ;

Considérant qu'il est reconnu que le fait de pouvoir profiter de temps libre ininterrompu loin des facteurs de stress permet au corps et à l'esprit de se ressourcer ;

Considérant qu'il peut être difficile pour certains membres du personnel de déconnecter, car ils ressentent l'obligation de répondre aux demandes aux moments qu'elles sont reçues ;

Considérant que le CSSPO entend encourager tous les employés à se déconnecter du travail en fournissant aux membres du personnel certaines limites face à l'utilisation des différentes technologies de l'information et des communications liées au travail en dehors des heures normales de travail ;

Considérant la recommandation des membres du comité de ressources humaines de déposer les lignes directrices liées à la déconnexion au conseil d'administration ;

Il est proposé par Madame Marie Trouis, appuyé par Madame Mylène Larocque et résolu que les membres du conseil d'administration prennent acte du dépôt des lignes directrices liées à la déconnexion⁸.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-23-24-033

⁷ Voir l'annexe 7 à la page 49.

⁸ Voir l'annexe 8 à la page 52.



Madame Nadine Peterson fournit des explications aux membres pourquoi il s'agit d'une directive et non d'une politique.

10. Comité consultatif du transport

10 COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

10.1. Dépôt du procès-verbal, en mode document de travail, de la séance du 22 novembre 2023 du comité consultatif du transport

10.1. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL, EN MODE DOCUMENT DE TRAVAIL, DE LA SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2023 DU COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

Il est proposé par Monsieur Simon Lajoie appuyé par Madame Marie Trouis et résolu que les membres du conseil d'administration prennent acte du dépôt du procès-verbal, en mode document de travail, du 22 novembre 2023 du comité consultatif du transport⁹.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-23-24-034

Aucune question n'est posée.

10.2. Dépôt du plan de travail du comité consultatif du transport

10.2. DÉPÔT DU PLAN DE TRAVAIL DU COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

Considérant la présentation faite au comité consultatif du transport le 22 novembre 2023 ;

Considérant la volonté des membres du comité consultatif du transport de fixer un plan de travail pour l'année 2023-2024 ;

Considérant la recommandation du comité consultatif du transport ;

Il est proposé par Monsieur Mathieu Larocque, appuyé par Madame Marie Trouis et résolu que le conseil d'administration prenne acte du dépôt du plan de travail du comité consultatif du transport pour l'année 2023-2024¹⁰.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-23-24-035

11. Service de l'organisation scolaire et du transport

11 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT

11.1. Modification de l'acte d'établissement du centre de formation professionnelle des Portages-de-l'Outaouais (CFPPO)

11.1. MODIFICATION DE L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS (CFPPO)

Considérant qu'en vertu des articles 40, 79, 101 et 110.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3) (ci-après « LIP »), le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) doit consulter le conseil d'établissement pour une modification ou une révocation de l'acte d'établissement d'une école ou d'un centre ;

Considérant que des cours de secrétariat et de comptabilité vont bientôt être offerts au Centre l'Arrimage par des enseignants de la formation professionnelle durant les cours de français et de mathématiques.

⁹ Voir l'annexe 9 à la page 55.

¹⁰ Voir l'annexe 10 à la page 57.

Considérant la résolution CÉ # 23-24-012 du conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle des Portages-de-l'Outaouais demandant le changement de l'acte d'établissement afin de pouvoir dispenser des cours de la formation professionnelle dont le cours secrétariat 5357 et le cours de comptabilité 5231, et ce, dès cette année au Centre l'Arrimage.

Il est proposé par Madame Lisa Marie Chatillon et appuyé par Madame Mylène Larocque que le conseil d'administration adopte la modification à l'acte d'établissement du CFPPO comme déposé.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-23-24-036

Madame Nathalie Bédard fournit des explications aux membres afin qu'ils comprennent les motifs sous-jacents à la modification proposée.

11.2. Modification de l'acte d'établissement du centre d'éducation des adultes des Portages-de-l'Outaouais (CÉAPO)

11.2. MODIFICATION DE L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT DU CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS (CÉAPO)

Considérant qu'en vertu des articles 40, 79, 101 et 110,1 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3) (ci-après « LIP »), le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) doit consulter le conseil d'établissement pour une modification ou une révocation de l'acte d'établissement d'une école ou d'un centre ;

Considérant que des cours de secrétariat et de comptabilité vont bientôt être offerts au Centre l'Arrimage par des enseignants de la formation professionnelle durant les cours de français et de mathématiques.

Considérant la résolution C.É. #01-09-007 du conseil d'établissement du CÉAPO qui demande le changement de l'acte d'établissement afin de pouvoir dispenser des cours de la formation professionnelle dont le cours secrétariat 5357 et le cours de comptabilité 5231, et ce, dès cette année.

Il est proposé par Monsieur Mathieu Larocque et appuyé par Monsieur Jean Damascène Uwimana que le conseil d'administration adopte la modification à l'acte d'établissement du CÉAPO comme déposé.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-23-24-037

11.3. Adoption d'une modification du plan de répartition et de destination es immeubles (RDI) 2023-2026

11.3. ADOPTION D'UNE MODIFICATION DU PLAN DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES (RDI) 2023-2026

Considérant l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3) indiquant que, chaque année, le centre de services scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination des immeubles ;

Considérant la résolution C.A.-22-23-105 - Adoption du plan de répartition et de destination des immeubles (RDI) 2023-2026 ;

Considérant la consultation effectuée auprès du comité de parents du 21 novembre 2023 ;

Considérant la consultation effectuée auprès du comité consultatif de gestion (CCG) le 21 novembre 2023 ;

Considérant le nouveau projet de cours menant à un diplôme d'études professionnelles en secrétariat et en comptabilité offert par le Centre de formation professionnelle des Portages-de-l'Outaouais dans les locaux du Centre d'éducation des adultes des Portages-de-l'Outaouais à l'immeuble l'Arrimage

Considérant que cet immeuble doit être reconnu par le système de « Gestion des données uniques des organismes » (Système GDUNO) du ministère de l'Éducation afin que les étudiants puissent avoir une certification de leur cours ;

Il est proposé par Monsieur Simon Lajoie, appuyé par Madame Marie Trouis et résolu que les membres du conseil d'administration adoptent la modification au plan triennal de répartition et destinations des immeubles (RDI) 2023-2026¹¹ avec l'ajout du mot « du » au 4^e considérant.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-23-24-038

- 12. Service des ressources éducatives
- 12.1. Adoption du calendrier scolaire 2024-2025 de la formation générale aux jeunes – préscolaire, primaire e secondaire

12 SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

12.1. ADOPTION DU CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025 DE LA FORMATION GÉNÉRALE AUX JEUNES – PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Considérant la consultation effectuée auprès du Comité consultatif de gestion le 6 décembre 2022 ;

Considérant le dépôt du calendrier 2024-2025 de la formation générale aux jeunes auprès du Comité de parents le 21 février 2023 et le retour de consultation le 10 avril 2023 ;

Considérant le dépôt du calendrier 2024-2025 de la formation générale aux jeunes auprès du Comité des relations de travail du personnel enseignant le 12 octobre 2023 et le retour de consultation le 10 novembre 2023 ;

Considérant l'article 8-4.01 de la convention collective des enseignant.es qui stipule que le centre de services scolaire doit s'entendre avec le syndicat pour sur la distribution des journées de l'année scolaire si cette dernière débute avant le 1^{er} septembre ;

Il est proposé par Monsieur Simon Lajoie, appuyé par Monsieur Jean Damascène Uwimana et résolu que le conseil d'administration adopte le calendrier scolaire 2024-2025 de la formation générale aux jeunes – préscolaire, primaire et secondaire¹².

¹¹ Voir l'annexe 11 à la page 59.

¹² Voir l'annexe 12 à la page 64.



Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-23-24-039

Madame Nadine Peterson informe les membres pourquoi il n'y a pas de calendrier pour l'Éducation aux adultes.

12.2. Adoption du calendrier scolaire 2024-2025 de la formation professionnelle

12.2. ADOPTION DU CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025 DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Considérant la consultation effectuée auprès du Comité consultatif de gestion le 6 décembre 2022 ;

Considérant le dépôt du calendrier 2024-2025 de la formation professionnelle auprès des enseignant.es de la Formation professionnelle le 12 octobre 2023 et le retour de consultation le 27 octobre 2023 ;

Considérant l'article 8-4.01 de la convention collective des enseignant.es qui stipule que le centre de services scolaire doit s'entendre avec le syndicat pour sur la distribution des journées de l'année scolaire si cette dernière débute avant le 1^{er} septembre ;

Il est proposé par Madame Marie Trouis, appuyé par Monsieur Mathieu Larocque et résolu que le conseil d'administration adopte le calendrier scolaire 2024-2025 de la formation professionnelle¹³.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-23-24-040

13. Service des ressources matérielles

13.1. Modification au contrat – ordre de changement – réfection des façades du Centre de formation professionnelle des Portages-de-l'Outaouais (immeuble Vision-Avenir)

13 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

13.1. MODIFICATION AU CONTRAT – ORDRE DE CHANGEMENT – RÉFECTION DES FAÇADES DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS (IMMEUBLE VISION-AVENIR)

Considérant l'octroi du contrat pour les travaux de construction relatifs au dossier « Réfection des façades – Phase 1 – Vision-Avenir » à l'entreprise Gestion DMJ ;

Considérant la découverte d'une condition au chantier lors de travaux de démolition engendrant un arrêt complet des travaux ;

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux correctifs rapidement en vue de l'arrivée du temps froid ;

Considérant que la température froide affecte les usagers et l'intégrité du bâtiment ;

Considérant que la *Loi sur les contrats sur les organismes publics* prévoit qu'un changement au contrat occasionnant une dépense supplémentaire excédant 10 % du montant initial du contrat doit être approuvé par le dirigeant de l'organisme ;

¹³ Voir l'annexe 13 à la page 66.

Considérant que le Règlement de délégation de pouvoirs (03-01-10) (C.A. 20-21-057) adopté le 15 février 2021 prévoit que c'est le conseil d'administration qui autorise les ordres de changements des projets de construction, d'agrandissement, de réparation, de réfection et d'aménagement pour les contrats dont les montants sont supérieurs à 80 % du seuil des appels d'offres publics et dont l'ordre de changement est de plus de 15 % ;

Considérant les travaux additionnels à ce jour totalisant un pourcentage de 28,43 % (pour un montant de 220 294,44 \$) du contrat initial relatif au projet ;

Considérant que le Règlement de délégation de pouvoirs (03-01-10) (C.A. 20-21-057) adopté le 15 février 2021 prévoit que la direction générale peut autoriser toute action qui revêt un caractère d'urgence ;

Il est proposé par Monsieur Simon Lajoie et appuyé par Monsieur Saïd Apali et résolu que les membres du conseil d'administration prennent acte de l'autorisation octroyée par la direction générale du changement à l'entreprise Gestion DMJ au montant de 220 294,44 \$ + taxes applicables.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-23-24-041

14. Autres sujets

14 AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est ajouté.

15. Auto-évaluation de la rencontre

15 AUTO-ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Le lien est déposé dans le TEAMS. Madame Kim Jessome rappelle aux membres l'importance de remplir cette auto-évaluation.

16. Ajournement de la rencontre

16 AJOURNEMENT DE LA RENCONTRE

Il est proposé par Madame Suzette Bernard et appuyé par Monsieur Simon Lajoie d'ajourner la rencontre.

Il est 20 heures 35 minutes.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-23-24-042

17. Huis clos statutaire

17 HUIS CLOS STATUTAIRE

Annexe 1



CONSEIL D'ADMINISTRATION

ORDRE DU JOUR (modifié)
RENCONTRE ORDINAIRE
27 novembre 2023

Date : Lundi 27 novembre 2023

Heure : 19h30

Lieu : Vidéoconférence

		Présenté par	
1.	Ouverture de la séance et constatation du quorum	Mme Jessome	
2.	Adoption de l'ordre du jour	Mme Jessome	Décision
3.	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 octobre 2023	Mme Jessome	Décision
4.	Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 octobre 2023 du conseil d'administration	Mme Jessome	Information
5.	Rapport de la présidence du CA	Mme Jessome	Information
6.	Rapport de gestion de la direction générale 6.1 Nouvelles du CSSPO	Mme Peterson	Information
7.	Période d'intervention du public		Information
8.	Comité de gouvernance et d'éthique 8.1 Dépôt du procès-verbal, en mode document de travail, de la rencontre du 13 novembre 2023 du comité de gouvernance et d'éthique 8.2 Adoption du bassin de la future École primaire 037 et de la révision des bassins d'écoles avoisinantes (<i>sujet reporté au 15 janvier 2024</i>) 8.3 Adoption de la révision du règlement « Procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents (04-10-10) » 8.4 Dépôt de l'avancement de la mise à jour du recueil de gestion	Mme Trouis	Décision Information
9.	Comité des ressources humaines 9.1 Dépôt du procès-verbal, en mode document de travail, de la rencontre du 6 novembre 2023 du comité des ressources humaines 9.2 Dépôt de la révision du plan de travail 2023-2024 du comité des ressources humaines 9.3 Dépôt de la directive « Lignes directrices favorisant la déconnexion (50-70-30) »	Mme Bernard	Décision Information
10.	Comité consultatif du transport 10.1 Dépôt du procès-verbal, en mode document de travail, de la rencontre du 22 novembre 2023 du comité consultatif du transport 10.2 Dépôt du plan de travail 2023-2024 du comité consultatif du transport	Présidence du comité	Décision

CONSEIL D'ADMINISTRATION

11	Service de l'organisation scolaire et du transport 11.1 Modification de l'acte d'établissement du Centre de formation professionnelle des Portages-de-l'Outaouais 11.2 Modification de l'acte d'établissement du Centre d'éducation aux adultes des Portages-de-l'Outaouais 11.3 Adoption –Plan de répartition et de destination des immeubles (RDI) 2023-2026 révisé	M. Lacasse	Décision
12.	Service des ressources éducatives 12.1 Adoption du calendrier scolaire 2024-2025 de la formation générale aux jeunes préscolaire, primaire et secondaire 12.2 Adoption du calendrier scolaire 2024-2025 de la formation professionnelle	Mme Peterson	Décision
13.	Service des ressources matérielles 13.1 Modification au contrat – ordre de changement - réfection des façades du centre de formation professionnelle des Portages-de-l'Outaouais (immeuble vision-avenir)	Mme Peterson	Décision
14.	Auto-évaluation de la rencontre		
15.	Levée de la rencontre		Décision
16.	Huis clos statutaire		

Annexe 2

Centre
de services scolaire
des Portages-
de-l'Outaouais

Québec 



PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION

30 octobre 2023

SÉANCE ORDINAIRE
TENUE DE FAÇON HYBRIDE (PRÉSENTIEL ET VIRTUEL)



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue le lundi 30 octobre 2023 à 19 heures 31 minutes.

Séance	Étaient présents :
Ordinaire	Membres parents d'un élève
30 octobre	Madame Suzette Bernard , membre parent d'un élève représentant le district Centre-Ouest
2023	Madame Kim Jessome , membre parent d'un élève représentant le district Centre-Est
	Monsieur Simon Lajoie , membre parent d'un élève représentant le district Ouest
	Monsieur Mohamed Awaleh Moidal , membre parent d'un élève représentant le district Nord
	Monsieur Mathieu Larocque , membre parent d'un élève représentant le district Est
	Membres du personnel scolaire
	Madame Isabelle Lemay , représentante cadre scolaire
	Madame Mylène Larocque , représentante membre professionnel
	Madame Lisa Marie Chatillon , représentant cadre d'établissement
	Membres représentants de la communauté
	Monsieur Dominique Kenney , expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles
	Madame Marie Trouis , membre issue du milieu communautaire, sportif ou culturel
	Monsieur Jean Damascène Uwimana , membre issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
	Monsieur Saïd Apali , membre de 18 à 35 ans
	Étaient également présents :
	Madame Nathalie Bédard , directrice générale adjointe
	Monsieur Stéphane Lacasse , directeur général adjoint
	Madame Nadine Peterson , directrice générale
	Monsieur Rémi Lupien , directeur général adjoint à l'administration
	Madame Caroline Sauvé , directrice du Service du secrétariat général et des communications
	Poste vacant : membre représentant le personnel enseignant.
	Poste vacant : membre représentant le personnel de soutien.
	Était absent :
	Monsieur Raimi Osseni , expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines



1. Ouverture de la séance et constatation du quorum

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame Kim Jessome souhaite la bienvenue aux membres.

Après constat de quorum par la présidente, Madame Kim Jessome ouvre la séance. L'ouverture est proposée par Monsieur Dominique Kenney et appuyé par Madame Lisa Marie-Chatillon.

Il est 19 heures 31 minutes.

2. Adoption de l'ordre du jour

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Marie Trouis, appuyé par Monsieur Jean Damascène Uwimana et résolu que le conseil d'administration adopte l'ordre du jour¹ comme présenté.

Adoptée à la l'unanimité

**Résolution
C.A.-23-24-012**

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 21 août 2023

3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 AOÛT 2023

Il est proposé par Monsieur Jean Damascène Uwimana, appuyé par Monsieur Mathieu Larocque et résolu que le conseil d'administration dispense la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2023² et l'adopte tel que présenté.

Adoptée à la l'unanimité

**Résolution
C.A.-23-24-013**

4. Suivi des résolutions du conseil d'administration

4 SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<i>Séance ordinaire du 21 août 2023</i>			
<i>Résolution</i>	<i>Description</i>	<i>Suivi du Service du secrétariat général et des communications</i>	<i>Suivi de l'évolution du projet Direction de service</i>
C.A.-23-24-001	Adoption de l'ordre du jour	Extrait de résolution conservé au SSGC.	
C.A.-23-24-002	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2023	Extrait de résolution conservé au SSGC et PV publiés sur le site Web du CSSPO en date du 23 août 2023.	

¹ Voir l'annexe 1 à la page 13.

² Voir l'annexe 2 à la page 16.

C.A.-23-24-003	Désignation de la présidence	Extrait de résolution envoyé à Mme Kim Jessome le 23 août 2023.	
C.A.-23-24-004	Désignation de la vice-présidence	Extrait de résolution envoyé à M. Simon Lajoie le 23 août 2023.	
C.A.-23-24-005	Nomination aux comités du conseil d'administration – Comité de gouvernance et d'éthique	Extrait de résolution conservé au SSGC.	
C.A.-23-24-006	Nomination aux comités du conseil d'administration – Comité de vérification	Extrait de résolution envoyé à M. Rémi Lupien, directeur général adjoint à l'administration, le 23 août 2023.	
C.A.-23-24-007	Nomination aux comités du conseil d'administration – Comité des ressources humaines	Extrait de résolution envoyé à Mme Guylaine Boulanger, directrice du Service des ressources humaines, le 23 août 2023.	
C.A.-23-24-008	Nomination aux comités du conseil d'administration – Comité consultatif du transport	Extrait de résolution envoyé à M. Simon Leclair, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport, le 23 août 2023.	
C.A.-23-24-009	Nomination aux comités du conseil d'administration – Comité d'évaluation de la direction générale	Extrait de résolution envoyé à la direction générale le 23 août 2023.	
C.A.-23-24-010	Adoption d'un régime d'emprunts pour effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du fonds de financement	Extrait de résolution envoyé à M. Rémi Lupien, directeur général adjoint à l'administration, le 23 août 2023.	Envoyé au ministère de l'Éducation du Québec le 24 août 2023.
C.A.-23-24-010	Levée de la rencontre	Extrait de résolution conservé au SSGC.	

Aucune question n'est posée.

5. Rapport de la présidence

5 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Mme Kim Jessome souhaite la bienvenue à tous les membres.

6. Rapport de la direction générale

6.1. Nouvelles du CSSPO

6.2. Avancement du dossier « projets pédagogiques particuliers »

6 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

6.1 NOUVELLES DU CSSPO

Grève dans le milieu de l'éducation

Madame Nadine Peterson revient sur les négociations qui sont en cours et fait un topo sur la grève du personnel de soutien et des professionnels (Front commun) qui vont débrayer le 6 novembre en matinée. Il est précisé que le personnel enseignant ne fait pas partie du Front commun. Il est mentionné qu'une communication aux parents sera envoyée demain aux parents et élèves et que chaque école et centre va envoyer les spécificités pour le retour en classe.

Directive du ministre de l'Éducation concernant l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle des centres de services scolaires où sont dispensés des services de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire

Il est mentionné que cette dernière a été discutée en comité de gestion. Dans la majorité des écoles secondaires, il n'y a pas eu de grandes réactions, car ce qui est requis est déjà appliqué. Il est précisé que les écoles où ce n'est pas le cas, le code de vie sera modifié pour se conformer à cette directive.

Chantier de construction

Bassin de clientèle – École 037: il y a eu une séance d'information publique qui a eu lieu le 28 septembre dernier. À la lumière des nouvelles informations reçues et des vérifications auprès de la Ville, des changements devront être apportés au projet initial de consultation. Une nouvelle rencontre des conseils d'établissement de l'École des Cavaliers et de l'École des Rapides-Deschênes est prévue prochainement afin de présenter la révision des bassins de ces écoles.

École 038 : Le CSSPO a obtenu une confirmation du terrain par la Ville et le chantier pour les démarches en vue du transfert du terrain vers le CSSPO va bon train.

École 039 : il est précisé que le CSSPO n'a pas l'officialisation du terrain, mais dans le procès-verbal de la municipalité, on peut y voir une résolution visant l'acquisition de certains lots notamment d'un terrain de soccer appartenant à la Fondation Chelsea.

Entente STO

Les membres sont avisés que depuis la rencontre du mois d'août, une entente a été conclue et celle-ci satisfait les deux (2) parties.

6.2 AVANCEMENT DU DOSSIER « PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS »

Madame Nadine Peterson fait un état de situation du projet qui est chapeauté par le Service des ressources éducatives. Elle mentionne qu'un peu plus tard, les membres seront appelés à se positionner sur les cinq (5) principes directeurs proposés.

L'entrée en vigueur des modifications est prévue pour la rentrée scolaire 2025-2026.



7. Période
d'intervention du
public

7

PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

Mme Rosalie Sinclair, journaliste à Radio-Canada est présente.

8. Comité de
vérification

8

COMITÉ DE VÉRIFICATION

8.1. Dépôt du compte
rendu de la
rencontre du 23
octobre 2023 du
comité de
vérification

8.1. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 23 OCTOBRE 2023 DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Considérant l'envoi par courriel le 24 octobre 2023 du document de travail du procès-verbal de la séance du 23 octobre 2023 aux membres du comité de vérification ;

Il est proposé par Monsieur Simon Lajoie, appuyé par Madame Kim Jessome et résolu que le conseil d'administration prenne acte du dépôt du procès-verbal de la séance du 23 octobre 2023³ (en mode document de travail) du comité de vérification.

Adoptée à la l'unanimité

Résolution

C.A.-23-24-014

8.2. Dépôt du plan de
travail du comité
de vérification

8.2. DÉPÔT DU PLAN DE TRAVAIL DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Considérant la présentation faite au comité de vérification le 23 octobre 2023 ;

Considérant la volonté des membres du comité de vérification de fixer un plan de travail pour l'année 2023-2024 ;

Considérant les recommandations des membres du comité de vérification ;

Il est proposé par Monsieur Mathieu Larocque, appuyé par Monsieur Dominique Kenney et résolu que le conseil d'administration prenne acte du dépôt du plan de travail du comité de vérification pour l'année 2023-2024⁴.

Adoptée à la l'unanimité

Résolution

C.A.-23-24-015

8.3. Dépôt des états
financiers 2022-
2023

8.3. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2022-2023

Considérant les articles 286 et 287 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I - 13.3) ;

Considérant la présentation des états financiers 2022-2023 effectuée auprès des membres du Comité de vérification le 23 octobre 2023 ;

³ Voir l'annexe 3 à la page 33.

⁴ Voir l'annexe 4 à la page 38.

8.4. Reddition de
compte au 23
octobre 2023

Il est proposé par Monsieur Simon Lajoie, appuyé par Madame Mylène Larocque et résolu que le conseil d'administration prenne acte du dépôt des états financiers du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais⁵ pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2023.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-23-24-016

8.4. REDDITION DE COMPTE AU 23 OCTOBRE 2023

Considérant le Règlement portant sur la Délégation de certains pouvoirs et certaines fonctions aux diverses instances du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (03-01-10) ;

Considérant la reddition de compte effectuée par la direction générale relativement à ce règlement lors de la séance du comité de vérification du 23 octobre 2023 ;

Considérant que, lors de cette séance, les membres du comité de vérification se sont montrés satisfaits des réponses à leurs questionnements relativement à cette reddition de compte ;

Considérant la recommandation des membres du Comité de vérification lors de ladite rencontre ;

Il est proposé par Monsieur Mathieu Larocque, appuyé par Monsieur Dominique Kenney et résolu que le conseil d'administration prenne acte du dépôt de la reddition de compte au 23 octobre 2023⁶ comme déposée.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-23-24-017

9. Comité des
ressource
humaines
9.1. Dépôt du procès-
verbal en mode
document de
travail de la
séance du 16
octobre 2023 du
comité des
ressources
humaines

9 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

9.1. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL EN MODE DOCUMENT DE TRAVAIL DE LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2023 DU COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

Considérant l'envoi par courriel le 17 octobre 2023 du document de travail du procès-verbal du 16 octobre 2023 à la présidente du comité de ressources humaines ;

Il est proposé par Madame Kim Jessome appuyé par Monsieur Jean-Damascène Uwimana et résolu que les membres du conseil d'administration prennent acte du dépôt du procès-verbal, en mode document de travail, du 16 octobre 2023 du comité de ressources humaines⁷.

⁵ Voir l'annexe 5 à la page 40.

⁶ Voir l'annexe 6 à la page 76.

⁷ Voir l'annexe 7 à la page 88.



- 9.2. Adoption de la révision de la « Politique de dotation en personnel (50-10-20) »

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-23-24-018

9.2. ADOPTION DE LA RÉVISION DE LA « POLITIQUE DE DOTATION EN PERSONNEL (50-10-20) »

Considérant la nécessité de réviser la « Politique de dotation en personnel (50-10-20) » du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais afin de la rendre épiciène et la mettre à jour au niveau des comités de sélection, des exigences du français et du programme accès à l'égalité en emploi ;

Considérant les commentaires reçus lors de la consultation effectuée auprès des différentes commissions professionnelles du personnel cadre ;

Considérant les commentaires reçus lors de la consultation effectuée auprès du Comité des ressources humaines du 16 octobre 2023 ;

Considérant les commentaires reçus lors de la consultation effectuée auprès du Comité consultatif de gestion du 24 octobre 2023 ;

Il est proposé par Madame Kim Jessome, appuyé par Madame Lisa Marie Chatillon et résolu que les membres du conseil d'administration adoptent la révision de la « Politique en dotation en personnel (50-10-20) »⁸, comme présenté.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-23-24-019

10. Service de l'organisation scolaire et du transport
- 10.1. Modification de l'acte d'établissement du centre de formation professionnelle des Portages de l'Outaouais
- 10.2. Modification de l'acte d'établissement du centre d'éducation des adultes des Portages de l'Outaouais
- 10.3. Plan québécois des infrastructures (PQI) 2023-2024 demande d'ajout d'espace auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)

10 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT

10.1 MODIFICATION DE L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS

Ce point est reporté à la rencontre du 27 novembre 2023.

10.2 MODIFICATION DE L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT DU CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS

Ce point est reporté à la rencontre du 27 novembre 2023.

10.3 PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES (PQI) 2024-2034- DEMANDE D'AJOUT D'ESPACE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC (MEQ)

Considérant l'analyse de la capacité des écoles existantes et de celles à construire déjà autorisées par le MEQ (037, 038, 039) ;

⁸ Voir l'annexe 8 à la page 91.



Considérant l'analyse de la croissance de clientèle pour les cinq (5) prochaines années pour le secteur primaire et les prochaines dix (10) années pour le secteur secondaire basée sur les données fournies par le MEQ et la ville de Gatineau ;

Considérant la volonté du gouvernement du Québec de déployer l'offre de services éducatifs au niveau préscolaire 4 ans à l'ensemble des élèves ;

Il est proposé par Madame Kim Jessome, appuyé par Monsieur Mathieu Larocque et résolu que :

1. Le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) réitère les demandes effectuées au ministère de l'Éducation (MEQ)⁹ pour :
 - l'ajout de 4 locaux supplémentaires pour le préscolaire quatre (4) ans à l'École Euclide-Lanthier (immeuble 772005) ;
 - l'ajout de 4 locaux supplémentaires pour le préscolaire quatre (4) ans à l'École des Tournesols (immeuble 772016) ;
 - l'ajout de 4 locaux supplémentaires pour le préscolaire quatre (4) ans à l'École de la Petite-Ourse (immeuble 772020) ;
 - l'ajout de 4 locaux supplémentaires pour le préscolaire quatre (4) ans à l'École des Cavaliers (immeuble 772018) ;
 - l'ajout d'une école primaire (École 021) pour desservir des élèves des secteurs primaires 772P02 (Sud-est) et 772P03 (Nord-est) ;
 - l'ajout d'une école secondaire d'environ 1 400 places (École 043) pour desservir des élèves des secteurs secondaires 772S01 (Aylmer) et 772S02 (Hull).

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-23-24-020

Monsieur Stéphane Lacasse précise que la demande présentée est très similaire à celle déposée l'année scolaire passée, sauf pour l'école 039 qui a été octroyée. Des explications sont également fournies à comment les demandes pour le préscolaire quatre (4) ans se font considérant que dans les nouvelles écoles, des classes pour le préscolaire quatre (4) sont déjà prévues.

11. Service du
secrétariat général

11.1. Nomination de la
personne
responsable des
demandes de
nomination
d'inspecteur
locaux

11 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

11.1 NOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES DEMANDES DE NOMINATION D'INSPECTEURS LOCAUX

Considérant qu'en vertu de l'article 2.1 de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme, il est strictement interdit sur les terrains mis à la disposition d'un établissement d'enseignement, visé par la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), la *Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis* (chapitre I-14) ou la Loi sur l'enseignement privé (chapitre E-9.1) et qui dispense, selon le cas, des services d'éducation préscolaire, des services d'enseignement primaire ou secondaire, des services éducatifs en formation professionnelle ou des services éducatifs pour les adultes en formation générale,

⁹ Voir l'annexe 9 à la page 96.

11.2. Adoption de la
révision de la
politique
« mission-vision-
valeurs (02-01-
00) »

Considérant que le vapotage chez les jeunes est en croissance ;

Considérant que certaines directions d'établissements du Centre de service scolaire des Portages-de-l'Outaouais (ci-après « CSSPO ») ont reçu des plaintes à l'effet que des personnes fumeraient ou vapoteraient sur le terrain de leur établissement scolaire ;

Considérant que le CSSPO s'est doté d'une procédure d'intervention sur le vapotage et l'usage du tabac à l'intérieur et à l'extérieur des établissements du CSSPO ;

Considérant que le ministère de la Santé et des Services sociaux, responsable d'offrir la formation aux inspecteurs locaux en vertu de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme ; exige qu'un organisme qui fait une demande pour avoir des inspecteurs locaux, ait une personne responsable des demandes de nomination des inspecteurs locaux qui soit nommée par le conseil d'administration de l'organisme (voir annexe 2 du formulaire de demande de nomination d'inspecteur local) ;

Il est proposé par Monsieur Simon Lajoie, appuyé par Monsieur Mathieu Larocque et résolu que la direction du Service du secrétariat général et des communications, Mme Caroline Sauvé, soit nommée responsable des demandes de nomination d'inspecteurs locaux pour le CSSPO.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-23-24-021

11.2 ADOPTION DE LA RÉVISION DE LA POLITIQUE « MISSION -VISION -VALEURS (02-01-00) »

Considérant que la Politique « Mission - Vision - Valeur (02-01-00) » se veut un portrait de ce qui se retrouve dans le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) ;

Considérant que le PEVR permet de partager les priorités de l'organisation pour les cinq prochaines années en vue d'assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes ;

Considérant que le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) a un nouveau PEVR pour les cinq (5) prochaines années ;

Monsieur Jean-Damascène Uwimana, appuyé par Madame Kim Jessome propose que les membres du conseil d'administration adoptent la révision de la Politique « Mission - Vision - Valeur (02-01-00) »¹⁰, avec la modification suivante :

- Ajouter un « l » à « la loi » à la dernière « puce » sous mission.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-23-24-022

¹⁰ Voir l'annexe 10 à la page 98.

12. Principes directeurs
des programmes
particuliers

12 PRINCIPES DIRECTEURS DES PROGRAMMES PARTICULIERS

Le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais souhaite un appui du conseil d'administration à l'égard des principes directeurs proposés par le sous-comité des projets pédagogiques particuliers. Ces principes orienteront la poursuite des réflexions et des décisions prises pour la mise en place de différents projets pédagogiques dans les écoles primaires et secondaires du CSSPO.

Considérant l'objectif 3.2 du Plan d'engagement vers la réussite – Diversifier l'offre de services scolaires et parascolaires afin de la rendre plus accessible et inclusive ;
Considérant les connaissances issues de la recherche en matière d'inclusion scolaire et de mixité sociale ;

Considérant les travaux réflexifs du sous-comité (CERÉ) sur les projets pédagogiques particuliers ;

Considérant les sondages effectués à l'automne 2022 auprès :

- des enseignant.es de 5e et 6e année du primaire
- des enseignant.es du secondaire
- des parents du primaire et du secondaire
- des cadres scolaires et directions d'établissement
- du personnel de soutien et professionnel

Considérant la présentation de l'avancement des réflexions du comité sur les projets pédagogiques particuliers :

- au sein des CÉ des écoles au printemps 2022
- à la rencontre plénière du Conseil d'administration le 30 octobre

Considérant les activités réflexives avec les gestionnaires scolaires à la lumière des résultats des sondages et des connaissances issues de la recherche ;

Il est proposé par Madame Kim Jessome appuyé par Madame Suzette Bernard et résolu que les membres du conseil d'administration approuvent les principes directeurs des programmes particuliers¹¹ comme présentés.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-23-24-023

Deux membres du conseil d'administration félicitent le courage de la direction générale d'entreprendre un tel projet et de travailler à être plus inclusif.

Madame Nadine Peterson profite de l'occasion pour féliciter Mme Isabelle Lemay qui a chapeauté les travaux du SRÉ et qui a su mener avec brio des discussions courageuses.

13. Autres sujets

13 AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est ajouté.

¹¹ Voir l'annexe 11 à la page 102.

14. Auto-évaluation de
la rencontre

14 AUTO-ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Le lien est déposé dans le TEAMS. Madame Kim Jessome rappelle aux membres l'importance de remplir cette auto-évaluation.

15. Levée de la
rencontre

15 LEVÉE DE LA RENCONTRE

Il est proposé par Monsieur Simon Lajoie et appuyé par Monsieur Mathieu Larocque de lever la rencontre.

Il est 20 heures 29 minutes.

**Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-23-24-024**

16. Huis clos statutaire

16 HUIS CLOS STATUTAIRE

Annexe 3



Étaient présents :

Madame Suzette Bernard, membre parent d'un élève représentant le district Centre-Ouest (se joint à 16h14)

Madame Isabelle Lemay, membre du personnel scolaire représentant les cadres scolaires

Madame Marie Trouis, membre de la communauté représentant une personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel

Madame Lisa Marie Chatillon, membre du personnel scolaire représentant les cadres scolaires

Étaient également présentes :

Madame Nadine Peterson, directrice générale

Madame Caroline Sauvé, directrice du Service du secrétariat général et des communications

Madame Kim Jessome, membre parent d'un élève représentant le district Centre-Est

Monsieur Stéphane Lacasse, directeur général adjoint

Monsieur Simon Leclair, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport, des données et de l'amélioration continue

Était absent

Monsieur Raimi Osseni, membre représentant de la communauté avec une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines

1. MOT DE BIENVENUE

Madame Peterson souhaite la bienvenue aux membres. Il est 16h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Caroline Sauvé présente l'ordre du jour.

Il est proposé par Marie Trouis que le comité de gouvernance et d'éthique adopte l'ordre du jour comme présenté.

Résolution C.G.E.- 23-24-001

Adoptée à l'unanimité

3. DÉSIGNATION DE LA PRÉSIDENTE

Mme Marie Trouis est nommée par acclamation présidente du comité de gouvernance et d'éthique pour l'année 2023-2024.

Résolution C.G.E.- 23-24-002

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2023

Il est proposé par Mme Isabelle Lemay que le comité de gouvernance et d'éthique adopte le procès-verbal de la rencontre du 5 juin 2023, comme déposé.

Aucune question n'est posée.

Résolution C.G.E.- 23-24-003



Adoptée à l'unanimité

5. PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 04-10-10 SUR LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES PAR LES ÉLÈVES OU LEURS PARENTS

Madame Caroline Sauvé présente les motifs qui justifient la révision du règlement sur le traitement des plaintes.

Il est proposé par Mme Suzette Bernard que le comité de gouvernance et d'éthique recommande au conseil d'administration d'adopter le plan de travail avec les modifications proposées soit de mettre au pluriel le terme « intérêts » dans « dommages et intérêts » au point 5.

Les membres discutent de la possibilité d'ajouter une rencontre, si nécessaire. Les options seront les 6, 13 et 20 février.

Résolution C.G.E.- 23-24-004

Adoptée à l'unanimité

6. RETOUR CRÉATION BASSIN ÉCOLE 037 ET RÉVISION DE CERTAINS AUTRES BASSINS D'ÉCOLES

Madame Nadine Peterson introduit le sujet en expliquant le processus de consultation qui a été suivi, les préoccupations de la communauté, la résistance, les demandes d'accès à l'information reçues, les réponses du Centre de services scolaire déjà fournies, etc.

Il est mentionné que le CSSPO a avisé, lors de la présentation du 6 novembre, le fait que les élèves de 6^e année pourront rester à l'École des Cavaliers pour graduer avec leurs collègues.

Monsieur Simon Leclair présente son rapport justifiant la proposition de la création du bassin de l'École 037 et de la révision de certaines écoles avoisinantes.

Il est proposé par Mme Marie Trouis que le comité de gouvernance et d'éthique recommande au conseil d'administration d'adopter le bassin de la future école 037 et la révision des bassins d'écoles avoisinantes comme présentés.

Résolution C.G.E.- 23-24-005

Adoptée à l'unanimité

7. DÉPÔT DE L'AVANCEMENT DE LA MISE À JOUR DU RECUEIL DE GESTION

Madame Caroline Sauvé explique le document déposé et la prochaine étape soit le plan de travail du comité de gouvernance et d'éthique.

8. FIN DE LA RENCONTRE

Madame Isabelle Lemay propose la levée de la séance. Il est 17h55.

Résolution C.G.E.- 23-24-006

Adoptée à l'unanimité

Annexe 4



- PROCÉDURE RELATIVE AU TRAITEMENT DES PLAINTES LIÉES AUX SERVICES AUTRES QU'ÉDUCATIFS -

1. PRÉAMBULE

Le 2 juin 2022, le gouvernement sanctionnait la *Loi sur le protecteur national de l'élève* visant à réformer le processus de dépôt et de traitement des plaintes au sein des centres de services scolaires et commissions scolaires.

Dans le cadre de cette réforme, un protecteur de l'élève et treize (13) protecteurs régionaux de l'élèves sont dorénavant nommés par le ministre. Une nouvelle procédure de traitement des plaintes dans le réseau scolaire est instaurée et entre en vigueur le 28 août 2023.

2. OBJECTIF

Le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (ci-après « CSSPO ») vise à offrir des services de très haute qualité autant à ses élèves qu'à la population de son territoire.

Il recherche en outre à être un citoyen corporatif exemplaire sur son territoire.

Cette procédure vise à faciliter la recherche d'une solution satisfaisante pour tous et toutes, lorsqu'un citoyen ou une citoyenne formule une plainte concernant une fonction du CSSPO au sens de l'alinéa 1 de l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après « LIP »). La présente procédure vise le traitement de toute plainte autre que :

- Une plainte formulée par un élève, un enfant qui reçoit un enseignement à la maison ou les parents de l'un de ceux-ci au regard des services que leur rend le centre de services scolaire laquelle est assujettie au processus prévu par la *Loi sur le protecteur national de l'élève* (ci-après « LPN ») et le *Règlement sur la procédure de dépôt et de traitement d'une plainte*.
- Une plainte formulée dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat public ;
- Une dénonciation d'un acte répréhensible ; et
- Une plainte contre un membre du personnel enseignant en application des articles 26 à 33 de la *LIP*.

3. DÉFINITIONS

Centre de services scolaire : le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO).

Élève : tout élève fréquentant un établissement du CSSPO ;

Jour ouvrable : jour où le CSSPO est ouvert ;

Parent : Les père et mère sont titulaires de l'autorité parentale. Lorsqu'une tutelle a été établie par un tribunal (au Québec, au Canada ou à l'étranger), le tuteur agit comme titulaire de l'autorité parentale, à moins que le tribunal n'en décide autrement ;

Personne plaignante : élève majeur ou ses parents/tuteurs s'il est mineur qui est directement touché par les circonstances ;



Plainte : est une manifestation d'insatisfaction relativement aux services qui ont été reçus, qui sont reçus, qui auraient dû être reçus ou que les élèves, parents ou enfants requièrent des centres de services scolaires ou commissions scolaires et établissements d'enseignement privés. Cette insatisfaction peut notamment prendre la forme d'un désaccord, d'une mésentente ou d'une incompréhension à l'égard d'une situation¹.

Protecteur régional de l'élève : personne désignée par le ministre de l'Éducation et responsable d'intervenir lorsqu'une personne plaignante est insatisfaite de l'examen de sa plainte ou du résultat de cet examen ; et

Responsable de l'examen des plaintes (RTP) : personne nommée par le Conseil d'administration du CSSPO pour procéder à l'examen des plaintes. Le CSSPO désigne également une personne substitut au responsable de l'examen des plaintes qui assume les responsabilités du responsable de l'examen des plaintes lorsque cette personne est en situation de conflit d'intérêts ou dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions ;

Service : Les services autres qu'éducatifs offerts par le CSSPO et ses établissements en vertu de la *LIP*

4. CADRE JURIDIQUE ET DE RÉFÉRENCE

Les dispositions législatives suivantes encadrent le présent règlement :

Loi sur l'instruction publique, L.R.Q., c. I -13.3) ;

Loi sur le protecteur national de l'élève, c. P -32.01.

Règlement sur la procédure de dépôt et de traitement d'une plainte, L.R.Q., c P-32.01

5. PRINCIPES DEVANT GUIDER LA RÉOLUTION D'UNE PLAINTÉ

Le CSSPO reconnaît le droit de toute personne d'être en désaccord avec une décision prise ou insatisfaite au regard d'une décision prise, d'un service rendu, d'une action prise ou d'une inaction du CSSPO ou de l'un.e de ses représentant.es ou préposé.es. Cette personne a en outre le droit de l'exprimer et de demander que cette décision ou situation soit réévaluée ou modifiée au besoin.

5.1. La prise en charge

Le CSSPO et son personnel partagent la conviction qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté scolaire que toute plainte visée par cette procédure soit prise en charge pour être solutionnée ou éclaircit de façon à ce que le CSSPO entretienne des relations optimales avec sa communauté. Tous les membres du personnel sont ainsi engagés dans l'atteinte du plus haut niveau de satisfaction à l'égard des services que rend le CSSPO à sa communauté, dans une perspective d'amélioration continue.

5.2. Respect et efficacité

Toute démarche de résolution d'une plainte ou de dépôt d'une plainte doit se faire dans le respect de toutes les personnes impliquées, de façon diligente, équitable, impartiale et avec ouverture.

5.3. Le droit au désaccord ou à l'insatisfaction

Le CSSPO favorise le règlement de toute plainte par les personnes impliquées ou par le ou la supérieur.e immédiat.e concerné.e.

¹ Vidéo YouTube [Le PNÉ en bref – personnel scolaire](#), à 4 minutes 58.



5.4. La solution

La recherche d'une solution doit se faire en considérant le meilleur intérêt des élèves, le cas échéant, et l'intérêt de la population desservie par le CSSPO incluant celui de la personne plaignante. Le tout dans le respect des politiques et règlements en vigueur au CSSPO.

5.5. L'assistance

Le CSSPO assiste la personne plaignante lorsque requis pour formuler sa plainte ou pour toute démarche s'y rapportant.

La personne plaignante a le droit d'être accompagnée par la personne de son choix à toute étape de la procédure d'examen de sa plainte afin d'être entendu.

5.6. Généralité

En cas d'insatisfaction ou de plainte, la personne est invitée à communiquer directement avec la personne visée par l'insatisfaction ou la plainte pour lui exposer son point de vue et tenter de trouver une solution. Si, après discussion, l'insatisfaction persiste, la personne concernée formule sa plainte selon le processus prévu ci-dessous.

Ce processus est le même que la plainte soit formulée verbalement ou par écrit à l'exception que la plainte dénoncée par écrit recevra un accusé de réception. Dans tous les cas, une réponse écrite sera envoyée à la personne qui a partagé sa plainte.

À chacune des étapes, les personnes intéressées peuvent présenter leurs observations, verbalement ou par écrit afin de faciliter le processus de cheminement de la plainte.

Toutes les plaintes sont consignées dans un registre tenu par la direction d'établissement concerné, lequel permet d'en comptabiliser le nombre, le sujet et la conclusion.

Note relative à la responsabilité civile : À toute étape du processus, si la personne dénonçant une plainte prétend avoir subi un préjudice lui donnant droit à une compensation à titre de dommages et intérêts, la plainte doit être alors transmise à la direction du Service du secrétariat général et des communications, et ce, sans admission de responsabilité. La plainte est alors soumise aux assureurs en responsabilité civile pour information et confirmation des démarches.

6. PROCESSUS DE CHEMINEMENT D'UNE PLAINTÉ

6.1. Rassurer, expliquer et diriger

Le processus débute dès que la personne plaignante exprime sa plainte **auprès de tout membre du personnel du CSSPO**.

Ce membre du personnel doit sur-le-champ :

- **rassurer** la personne plaignante à l'effet que toute plainte est traitée avec diligence, en toute équité et impartialité et avec ouverture, et ce, dans les standards de qualité que s'est donné le centre de services scolaire.
- **expliquer** la situation à la personne plaignante, y incluant les politiques et pratiques du CSSPO, s'il est en mesure de le faire.



- **diriger** la personne plaignante auprès du service concerné et responsable de la décision prise, du service rendu, de l'action prise ou de l'inaction reprochée, si la plainte n'est toujours pas solutionnée.
- **Aviser** sa direction de la plainte reçue et de ses démarches si la personne plaignante ne semble pas satisfaite de la réponse.

6.2. Écouter, comprendre, solutionner et expliquer

Le membre du personnel le plus concerné par la décision prise, le service rendu, l'action prise ou l'inaction reprochée se saisit de la plainte et selon le cas :

- **écoute la personne qui dénonce une plainte afin de le comprendre.**
- Au besoin, recueille toute l'information pertinente pour **comprendre la plainte** ;
- **cherche des solutions et tente de satisfaire la personne plaignante** tout en respectant les politiques et pratiques du centre de services et préservant les intérêts du CSSPO, des élèves et de la communauté qu'il dessert.
- S'il maintient par ailleurs le statu quo, il explique la position du CSSPO et les **motifs** la justifiant. Au besoin, il se réfère aux politiques et pratiques applicables du centre de services scolaire.
- **Aviser** sa direction de la plainte reçue et de ses démarches.
- Une réponse doit être donnée à la personne plaignante dans un délai maximal de **sept (7) jours ouvrables** à compter de la réception de la plainte.

6.3. Se valider et s'améliorer

Si la plainte n'est toujours pas solutionnée, le membre du personnel le plus concerné discute de la situation avec son ou sa **supérieur.e immédiat.e et la direction du service concerné.**

Ensemble, ils cherchent des solutions **et valident leur position**, et ce, dans l'intention de satisfaire la personne ayant dénoncé sa plainte tout en respectant les politiques et pratiques du CSSPO et en préservant ses intérêts et ceux de la communauté qu'il dessert.

Si la **direction du service concerné** choisit de maintenir le statu quo, elle en explique clairement les motifs à la personne qui a dénoncé sa plainte.

La **direction du service concerné** dispose du dossier sans retard. Dans la mesure du possible, une réponse doit être donnée à la personne ayant dénoncé sa plainte dans un délai de **dix (10) jours ouvrables** à compter du moment où la plainte a débuté à être traitée.

6.4. Consigner l'information

La direction d'établissement tient un registre conforme aux exigences de l'article 8 du règlement (voir annexe 1). Il est de la responsabilité des directions d'école et de centres de voir à ce que ce formulaire soit rempli tout au long de l'année ; ce formulaire pouvant être demandé par la protectrice régionale de l'élève ou le protecteur national de l'élève.

Annuellement, une copie du registre regroupant les plaintes se terminant le 30 juin doit être transmise au Service du secrétariat général à la RTP.



6.5. Conclure

Si la plainte n'est toujours pas réglée, la direction du service concerné informe la personne responsable du traitement des plaintes (ci-après « RTP ») qui détermine pour la suite, la meilleure conduite à entreprendre et en informe, au besoin, la personne plaignante. Le ou la RTP remet un accusé réception de la plainte dans les **deux (2) jours** ouvrables de la réception de cette dernière.

L'accusé de réception précise :

- la date de réception de la plainte ;
- la date à laquelle se termine le délai de traitement de quinze (15) jours ouvrables.

Dans une deuxième étape, Le ou la RTP traite la plainte dans un délai maximal de **quinze (15) jours** ouvrables à compter de la réception de la plainte. Le ou la RTP écoutera les représentations de la personne dénonçant la plainte et des personnes mises en cause. Il ou elle tentera de concilier les positions des deux (2) parties et de trouver une solution et rendra une décision et ses recommandations par écrit, et la communiquera à la personne plaignante ainsi qu'aux personnes mises en cause. Cette décision est prise en concertation avec les directions de service et d'établissement(s) mise(s) en cause et les membres de la direction générale.

7. AMÉLIORATION CONTINUE

Après la solution d'une plainte, la direction du service concerné ou la direction générale peut être amenée à recommander un changement de pratiques ou même la révision d'un document corporatif (politique/procédure/directive) en vue **d'améliorer les processus du CSSPO**. Dans un tel cas, les travaux et consultations nécessaires sont entrepris, au sein des instances du centre de services scolaires.

Lorsque pertinent, la personne plaignante peut être informée des changements apportés.

8. CONFIDENTIALITÉ

Toutes les personnes visées par le processus de traitement d'une plainte, à quelque étape que ce soit, sont tenues de préserver la confidentialité des informations qui leur sont transmises. Elles doivent également éviter tout conflit d'intérêt réel ou apparent.

9. RESPONSABILITÉ

Service du secrétariat général et des communications (ci-après « SSGC »)

La Direction du SSGC :

- assiste les directions d'établissements et de services dans le cadre du processus de traitement des plaintes et plaintes ;
- reçoit en tant que RTP les personnes dénonçant des plaintes qui demeurent insatisfaites de la réponse donnée par la direction d'un service ou d'un établissement scolaire ;
- propose des recommandations à la direction générale ou aux directions de services ou d'établissement, si nécessaire.

La coordonnatrice aux communications :

- est responsable de la diffusion de la présente procédure.
- s'assure que le contenu de la présente procédure est disponible sur la page d'accueil de site Internet du CSSPO et de celui de ses établissements scolaires.

Les directions d'établissements et de services :

- assure la diffusion de la procédure et voit à son application auprès des membres de son personnel maintien un registre des plaintes et plaintes et en assure sa transmission au RTP à la fin de l'année scolaire ;
- assiste les membres du personnel dans le traitement de plaintes.


Les membres du personnel

Tous les membres du personnel sont appelés à jouer un rôle en matière de règlement de plainte. Par leurs gestes et leurs paroles, tous ont le pouvoir d'influencer le climat organisationnel, et potentiellement régler une plainte.

Les membres du personnel sont tenus de prendre connaissance de la présente procédure.

10. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur dès son adoption par les membres du conseil d'administration et remplace le règlement existant.

DATE : 10 juin 2010 27 novembre 2023 SIGNATURE : 	RÉSOLUTION (S) : C.C.-09-10-1218 C.A.-23-24-029
--	--

Annexe 1 – registre des plaintes

Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais

"Insérer le logo de l'école"

École :

Note : Le formulaire doit être transmis à la direction du Service du secrétariat générale et des communications au plus tard le 30 juin de chaque année.

REGISTRE DES PLAINTES POUR L'ANNÉE : 2023-2024								
1	Date de réception de la plainte	Nom de l'élève ou l'organisme qui reçoit un enseignement à la maison	Nom de la personne directement concernée par la plainte et, si la plainte a été formulée au supérieur immédiat de la personne directement concernée, le nom du supérieur immédiat	Nom de la personne traitant la plainte	Titre de la personne traitant la plainte	Le sujet de la plainte	Un résumé des faits allégués qui fondent la plainte	Le suivi donné à la plainte
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								
24								
25								
26								
27								
28								
29								
30								
31								
32								
33								

Annexe 5



Numéro de politique	Nom de politique, procédure, etc.	Date de la dernière mise à jour	PIV	Corrections à faire
01-03-00	Introduction et présentation	29 novembre 2021	Oui	
01-04-00	Emblème corporatif et identification visuelle	15 février 2021	Oui	
01-05-00	Décrets d'établissement du CSSPO	7 décembre 2020	Oui	
01-06-20	Politique sur la protection des renseignements personnels	22 novembre 2022	Oui	
01-06-40	Procédure sur le traitement d'un incident de confidentialité impliquant un renseignement personnel	8 septembre 2022	Oui	correction PIV
01-06-41	Procédure sur la sécurité par l'utilisation d'un système de surveillance vidéo	7 juin 2023	Oui	Fournir au SRM les affiches pour vidéosurveillance et la commande des affiches
02-01-00	Renseignement général - Mission, vision et valeurs	30 octobre 2023	Oui	
02-02-00	Plan d'action 2010-2011	8 décembre 2010	Non	À retirer et intégrer à 02-01-00
02-02-20	Politique visant à prévenir et à contrer la violence en milieu scolaire	29 novembre 2021	Oui	
02-03-20	Valorisation de la langue française	8 mai 2023	Oui	
02-04-20	Politique favorisant une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif	14 février 2018	Non	Révision prévue pour 2023-2024 / SRÉ
02-05-20	Politique culturelle	17 janvier 2022	oui	correction
02-06-20	Utilisation des cours d'école	29 novembre 2021	Oui	
02-07-20	Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire	20 mai 2022	correction à faire	correction PIV
02-08-20	Politique en matière de développement durable	2 mai 2022	correction à faire	correction PIV
03-01-10	Délégation de certains pouvoirs et certaines fonction aux diverse instances du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais	15 février 2021	Oui	Mise à jour pour corriger certaines situations et gestion contractuelle. A prévoir 2023-2024
04-04-10	Règles de fonctionnement du conseil d'administration	14 juin 2021	Oui	
04-07-20	Comités du conseil d'administration	14 juin 2021	Oui	correction PIV
04-09-20	Politique de consultation	31 janvier 2022	Oui	
04-10-10	Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents	10 juin 2010	non	Pour CA novembre
04-10-40	Procédure d'acheminement d'une plainte	15 juillet 2010	non	À retirer CCG septembre/novembre
04-12-10	Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais	18 mars 2022	Oui	
04-12-40	Procédure en cas de dénonciation d'actes répréhensibles	4 février 2021	Oui	correction PIV
05-02-00	Organigramme 2022-2023	8 août 2022	Oui	SSGC : A corriger pour être à jour

05-03-00	Actes d'établissement des écoles et des centres 2007-2008	4 février 2021	Oui	SSGC : A corriger pour être à jour
05-04-20	Code d'éthique pour toutes les personnes intervenant au sein du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Out	14 mars 2022	Oui	
05-04-30	Directive d'utilisation des médias sociaux au Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais à l'intention de tous	18 août 2020	Oui	
05-05-20	Politique - Protection des données recueillies électroniquement et énoncé de confidentialité	10 mai 2022	Oui	SSGC : mettre à jour selon l'adoption du Règlement Politiques de confidentialité des organismes publics recueillant des renseignements personnels par un moyen technologique
07-01-00	Calendrier des séances - conseil d'administration et comités permanents 2023-2024	7 novembre 2023	Oui	
07-02-00	Calendrier - réunions administratives - 2023-2024	16 novembre 2023	Oui	
07-03-01	Calendrier scolaire - préscolaire - primaire - secondaire - formation générale des jeunes - FGJ - 2023-2024	7 novembre 2023	Oui	
07-03-02	Calendrier scolaire - formation générale des adultes - FGA - 2023-2024	7 novembre 2023	Oui	
07-03-03	Calendrier scolaire - formation professionnelle - FP - 2023-2024	7 novembre 2023	Oui	
08-10-20	Politique de communication	8 mai 2023	Oui	
08-12-40	Propagande, publicité et sollicitation dans les écoles, les centres et les unités administratives	20 septembre 2022	Oui	correction PIV
08-13-40	Protection de l'image (photographie des élèves)	25 octobre 2022	Oui	correction PIV
09-01-40	Procédure d'urgence en cas de tempête	7 janvier 2021	Oui	correction PIV
09-02-40	Activités hivernales extérieures	19 janvier 2021	Oui	correction PIV
09-03-40	Demande de permis de réunion pour vendre ou servir des boissons alcoolisées	29 mars 2022	Oui	
09-04-40	Procédure mesure d'urgence code blanc (PMUCB)	14 mars 2023	Oui	correction PIV
09-05-40	Procédure relative à la production des rapports d'incident impliquant des élèves du centre de services scolaire	1 mai 2023	Oui	Déposer les nouveaux rapports d'incidents
10-20-50	Calendrier de conservation des documents de la CSPO	25 septembre 1998	non	SSGC : en attente de la révision par FCSQ et BANQ
20-10-20	Maintien ou fermeture d'école et modification de certains services éducatifs dispensés dans une école	19 avril 2021	Oui	



20-11-20	Politique sur les critères de répartition et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires	21 novembre 2022	Oui	correction PIV
20-11-40	Procédure sur les critères de répartition et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires	6 décembre 2022	oui	correction PIV
20-13-40	Pré-rentree	21 décembre 2020	Oui	correction PIV
20-30-40	Déclaration des effectifs scolaires à la formation générale des jeunes - 30-septembre	30 août 2021	Oui	correction PIV
20-40-40	Dossier de l'élève (gestion des dossiers de l'élève du préscolaire, du primaire et du secondaire)	20 mai 2014	non	SSGC à mettre au PIV et voir avec SOST pour contenu
20-41-40	Contrôle des absences dans les écoles primaires et secondaires	23 novembre 2010	non	voir avec direction pour correction possible déjà au PIV
20-42-40	Contrôle des données des élèves	29 mars 2022	Oui	
20-50-40	Services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF)	12 juin 2018	non	X
30-10-20	Service de garde en milieu scolaire	14 mars 2007	non	Mise à jour prévu 23-24 dans les mains du SRF
30-12-20	Politique relative aux premiers soins et à la santé des élèves dans les établissements	29 juin 2016	non	mise à jour prévu 23-24 - en attente de nouvelle du CISSO
30-20-20	Politique en matière de transport scolaire	15 février 2021	non	mise à jour prévue 24-25
30-20-50	Règles d'organisation du transport scolaire	15 juin 2015	non	X
30-31-20	Service de surveillance à l'heure du dîner des élèves des écoles primaires et secondaires	17 avril 2023	Oui	
30-31-20-A	Annexe à la politique sur le service de surveillance à l'heure du dîner des élèves des écoles primaires et secondaires	17 avril 2023	Oui	
30-31-40	Procédure relative à la politique du service des élèves dineurs au préscolaire et au primaire	27 avril 2021	oui	correction PIV
40-01-40	Situation de crise	18 janvier 2022	Oui	
40-12-20	Politique organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) - secteur jeune	31 janvier 2022	Oui	
40-13-40	Organisation des cours à domicile	19 septembre 2023	oui	
40-14-40	Service d'orthophonie	3 février 2014	non	mise à jour prévue 23-24
40-14-41	Service de psychologie en milieu scolaire	14 janvier 2014	non	mise à jour prévue 23-24
40-14-42	Service de psychoéducation en milieu scolaire - volet équipe-conseil	14 février 2023	Oui	

40-14-43	Service d'accompagnement des élèves ayant une déficience auditive et/ou visuelle	20 septembre 2022	Oui	
40-14-44	Service de conseilance en rééducation en milieu scolaire - volet équipe-conseil	20 septembre 2022	Oui	
40-14-45	Service d'accompagnement en éducation à la sexualité en milieu scolaire	25 octobre 2022	oui	correction PIV
40-15-20	Politique de soutien envers les élèves qui expriment un diversité sexuelle et de genre	31 janvier 2022	Oui	
40-15-40	Procédure pour une demande de classe spécialisée	18 janvier 2022	Oui	
40-30-40	Demande de dérogation sur l'admissibilité à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire	15 janvier 2019	non	X
40-30-41	Dispense de fréquentation scolaire - scolarisation à la maison	14 juin 2023	Oui	
40-40-40	Normes et modalités d'évaluation des apprentissages	1 juillet 1998	non	En cours d'élaboration 23-24
40-41-40	Passage et classement	1 juillet 1998	non	mise à jour prévu 23-24
50-09-40	Procédure sur le vapotage	13 juin 2023	oui	
50-10-20	Dotation en personnel	30 octobre 2023	Oui	
50-10-30	Engagement occasionnel de certaines personnes	13 août 2015	non	X
50-10-40	Dotation en personnel	1 juillet 1998	non	X
50-10-41	Activités rémunérées à contrat	15 décembre 1998	non	X
50-10-42	Seuls de réussite - test de français	20 mars 2018	non	X
50-11-20	Politique relative à la vérification des antécédents judiciaires	21 novembre 2022	Oui	
50-11-40	Procédure relative à la vérification des antécédents judiciaires	20 septembre 2022	Oui	
50-12-20	Politique de gestion des cadres	14 juin 2021	Oui	
50-13-20	Politique en matière de télétravail	31 janvier 2022	Oui	
50-13-40	Traitement d'une demande déposée dans le cadre de la politique en matière de télétravail	15 février 2022	Oui	
50-20-20	Politique de perfectionnement du personnel	21 novembre 2022	oui	correction PIV
50-20-21	Politique d'accompagnement en développement professionnel du personnel	21 novembre 2022	oui	correction PIV
50-20-40	Procédure de perfectionnement du personnel enseignant	25 octobre 2022	oui	
50-20-41	Procédure de perfectionnement du personnel professionnel	25 octobre 2022	Oui	
50-20-42	Procédure de perfectionnement du personnel de soutien	6 décembre 2022	Oui	
50-20-43	Dépenses admissibles de formation	1 juillet 1998	non	X



50-21-20	Politique d'évaluation du rendement du personnel enseignant, professionnel et soutien	27 mars 2023	Oui	
50-21-40	Évaluation du rendement du personnel	6 décembre 2022	Oui	
50-22-20	Politique programme d'aide au personnel	27 mars 2023	oui	
50-23-20	Politique - accès à l'égalité en emploi	21 mars 2022	Oui	
50-30-20	Politique visant à contrer la discrimination, la violence et le harcèlement en milieu de travail	14 juin 2021	oui	
50-30-40	Procédure - traitement d'une plainte déposée dans le cadre de la politique visant à contrer la discrimination, la violence et le harcèlement en milieu de travail	17 août 2021	Oui	
50-31-40	Procédure - santé et sécurité au travail	27 octobre 2020	Oui	
50-32-40	Procédure fourniture de bottes ou chaussures de sécurité	15 février 2022	oui	
50-34-30	Confidentialité des renseignements médicaux	1 juillet 1998	non	X
50-35-20	Politique concernant l'alcool, les drogues et les médicaments en milieu de travail	20 février 2019	non	SSGC : mettre épïcène et au PIV
50-35-40	Procédure découlant de la politique concernant l'alcool, les drogues et les médicaments en milieu de travail	19 mars 2019	non	SSGC : mettre épïcène et au PIV
50-40-30	Déduction de traitement lors d'absence du personnel enseignant	2 novembre 2022	correction à faire	correction PIV
50-41-40	Octroi des congés sans traitement	7 juin 2022	Oui	
50-43-30	Horaire des journées pédagogiques	1 juillet 1998	non	X
50-50-30	Perturbation par grève, piquetage ou autre moyen de pression	1 juillet 1998	non	X
50-51-30	Suspension des activités	1 juillet 1998	non	minimalement ajout notion du télétravail
50-60-20	Politique de reconnaissance et de valorisation du personnel	27 mars 2023	Oui	
60-20-40	Gestion des fonds perçu par les unités administratives	27 février 2001	non	Sera revue et déposée pour CCG printemps
60-21-20	Contribution financière exigés des parents ou des élèves	20 juin 2022	Oui	
60-22-40	(Procédure) Baises pour les frais exigés aux titulaires de l'autorité parentale ou élèves	1 mai 2023	oui	Mise à jour pour réviser la liste de matériel pour la limite d'achat par élève afin d'ajouter le ruban correcteur/liqid paper, efface à tableau blanc et le ruban adhésif.
60-30-20	Frais de déplacement, de séjours, de garde et de représentation des membres du conseil d'administration	7 décembre 2020	Oui	
60-31-20	Frais de déplacement du personnel de la commission	20 juin 2012	non	mise à jour prévu 23-24
60-32-40	Petite caisse	21 mars 2000	non	mise à jour prévu 23-24
70-10-20	Politique d'achat	21 mars 2022	oui	

70-10-30	Politique relative à la qualité de l'air intérieur	8 juin 2016	non	changer le numéro pour 70-11-30 ou 70-13-30 ?
70-10-40	Procédure relative à l'application des dispositions de la politique achat	29 mars 2022	Oui	
70-11-40	Procédure de traitement des plaintes formulées lors de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat public et lors d'un processus d'homologation de biens et de qualification d'entreprises	29 mars 2022	Oui	
70-12-20	Lignes directrices concernant la gestion des risques de corruption de la collusion dans le processus de gestion contractuelle	22 juin 2023	oui	correction PIV
70-20-40	Procédure relative à la gestion des bons de travail des établissements	1 décembre 1999	non	X
70-50-40	Procédure relative à la location de véhicule automobiles	9 novembre 2011	non	X
80-10-20	Utilisation adéquate des technologies de l'information	21 novembre 2022	oui	correction PIV
80-10-30	Règles de filtrage du courrier électronique	21 septembre 2021	Oui	
80-10-40	Sécurité des systèmes informatiques	9 décembre 1999	non	sera présenté CCG décembre 2023
80-11-20	Sécurité de l'information	15 février 2021	oui	
80-11-30	Restriction quant à l'utilisation de solutions d'hébergement de données hors du réseau information (infonuagique)	6 mai 2018	non	X
80-11-40	Information sur le site Internet des écoles et des centres	6 juin 2023	Oui	
80-12-30	Directibe sur la déclaration des incidents de sécurité et la protection contre les cybermenaces	18 janvier 2022	Oui	
80-12-40	Utilisation d'appareils cellulaires	25 octobre 2022	oui	correction PIV
80-13-40	Procédure d'utilisation des portables pour le personnel enseignant	6 décembre 2022	oui	correction PIV
80-14-40	Procédure d'utilisation des ordinateurs personnels des élèves comme mesure adaptatives en classe	15 mai 2018	non	X
aucun code	procédure d'accès à une capsule sur la sensibilisation à la sécurité de l'information	21 novembre 2020	oui	correction PIV
aucun code SSGC	Politique voyage scolaire (suite à 2 dossiers litigieux et COVID)			SSGC : à venir
aucun code SRH	Politique sur l'absentéisme			SRH : à venir

Annexe 6

Étaient présents :

Mme Kim Jessome, membre parent d'un élève représentant le district Centre-Est et présidente du conseil d'administration
Mme Suzette Bernard, membre parent d'un élève représentant le district Centre-Ouest
M. Jean Damascène Uwimana, membre issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
M. Mohamed Awaleh Maidal, membre parent d'un élève représentant le district Nord

Étaient également présentes :

Mme Nadine Peterson, directrice générale
Mme Nathalie Bédard, directrice générale adjointe
Mme Guylaine Boulanger, directrice du Service des ressources humaines

Était absent :

M. Saïd Apali, personne âgée de 18 à 35 ans

1. Mot de bienvenue

Madame Jessome souhaite la bienvenue aux membres et déclare l'ouverture de l'assemblée à 16 h. Elle va animer la rencontre jusqu'à la détermination de la présidence du comité au point 4.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Jessome et appuyé par M. Mohamed Awaleh Maidal d'adopter l'ordre du jour de la rencontre.

Adopté à l'unanimité
Résolution **C.R.H.-23-24-004**

3. Adoption du procès-verbal du 16 octobre 2023

Il est proposé par M. Jean Damascène Uwimana et appuyé par Madame Jessome d'adopter le procès-verbal du 16 octobre 2023.

Adopté à l'unanimité
Résolution **C.R.H.-23-24-005**

4. Nomination de la présidence du comité

Madame Bernard sera la nouvelle présidente du comité des ressources humaines.

Adopté à l'unanimité
Résolution **C.R.H.-23-24-006**

5. Adoption du plan de travail 2023-2024 corrigé

Madame Boulanger présente le plan de travail 2023-2024 corrigé à l'ensemble des membres. Le plan de travail est accepté par tous.

Adopté à l'unanimité
Résolution **C.R.H.-23-24-007**

6. Suivi du plan de relève des gestionnaires

Madame Boulanger présente le suivi du plan de relève des gestionnaires et explique les démarches faites par la direction générale et les ressources humaines pour favoriser la relève des futurs gestionnaires. Différents moyens sont mis en œuvre pour favoriser cette relève : mentorat, formations mensuelles du Service des ressources humaines et entente avec l'UQO pour favoriser la poursuite du DESS en même temps que le travail. M. Mohamed Awaleh questionne l'appréciation du rendement dans le processus d'élimination des candidatures et M. Jean Damascène Uwimana demande de faire une correction à la page 3 du document car la phrase est trop longue. Un ajout sera fait au point du mentorat car madame Bédard travaille avec deux chercheurs pour aider nos futurs gestionnaires. C'est une grande avancée pour notre centre de services scolaire.

7. Présentation des lignes directrices portant sur la déconnexion

Madame Boulanger présente les lignes directrices portant sur la déconnexion et explique pourquoi nous avons été tenu de faire des lignes directrices plutôt qu'une politique. Quelques corrections sont apportées au document qui ne changent pas la portée de celui-ci. Ce document sera déposé au prochain conseil d'administration pour en prendre acte. Les membres accueillent avec plaisir cette initiative.

Adopté à l'unanimité
Résolution **C.R.H.-23-24-008**

8. Critères d'évaluation de la directrice générale

Madame Peterson présente les critères d'évaluation de la directrice générale. Madame Bernard demande de déterminer les dates des trois rencontres : Présentation au comité le 6 novembre, le bilan au 26 février 2024 et la rencontre de fin d'année prévue le 13 mai 2024. Madame Bédard explique qu'il y a deux documents pour évaluer la directrice : les critères et la grille d'évaluation. M. Mohamed Awaleh recommande les critères et M. Jean Damascène Uwimana appuie la recommandation.

Adopté à l'unanimité
Résolution C.R.H.-23-24-009

9. Politique locale des cadres

Madame Peterson présente les grandes lignes de la politique à l'ensemble des membres. Comme nous sommes en attente de certaines propositions et clarifications des cadres et que celles-ci ne sont pas définitives, nous la représenterons en février avec les dernières corrections proposées. Une petite correction est apportée au point 8.2 de la politique.

10. Varia

Aucun autre sujet n'est ajouté.

11. Fin de la rencontre

Madame Jessome déclare la séance levée à 17 heures 02 minutes, appuyé par M. Mohamed Awaleh.

Annexe 7



PLAN DE TRAVAIL DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES Année scolaire 2023-2024

SÉANCE	POINT DE DISCUSSION	POINT DE PRÉSENTATION	DÉPÔT DE DOCUMENTS	CONSEIL D'ADMINISTRATION
16 octobre	<ul style="list-style-type: none"> ○ Politique de dotation en personnel 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation de la politique de dotation en personnel; 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Dépôt de la politique de dotation en personnel; 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Adoption de la politique de dotation en personnel au CA;
6 novembre	<ul style="list-style-type: none"> ○ Comité d'évaluation de la directrice générale et fonctionnement du comité; ○ Plan de travail corrigé du comité pour 2023-2024; ○ Lignes directrices portant sur la déconnexion; ○ Politique locale des cadres; 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Plan de travail corrigé du comité; ○ Suivi du plan de relève des gestionnaires; ○ Présentation des lignes directrices portant sur la déconnexion; ○ Critères d'évaluation de la directrice générale; ○ Présentation de la politique locale des cadres; 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Dépôt de la politique de la déconnexion; ○ Dépôt du plan de relève des gestionnaires; ○ Dépôt de la politique locale des cadres; 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Dépôt du procès-verbal et du plan d'action corrigé 2023-2024; ○ Adoption des lignes directrices portant sur la déconnexion au CA; ○ Adoption de la politique locale des cadres au CA;
26 février	<ul style="list-style-type: none"> ○ Structure administrative des cadres; ○ Politique de diversité sexuelle et de genre pour le personnel; ○ Politique sur la santé et sécurité au travail; 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation de la structure administrative des cadres; ○ Présentation de la politique de diversité sexuelle et de genre pour le personnel; ○ Présentation de la politique sur la santé et sécurité au travail; 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Structure administrative des cadres; ○ Dépôt de la politique de diversité sexuelle et de genre pour le personnel; ○ Dépôt de la politique sur la santé et sécurité au travail; 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Dépôt du procès-verbal; ○ Adoption de la structure administrative des cadres pour l'année scolaire 2024-2025; ○ Adoption de la politique de diversité sexuelle et de genre pour le personnel; ○ Adoption de la politique sur la santé et sécurité au travail;

SÉANCE	POINT DE DISCUSSION	POINT DE PRÉSENTATION	DÉPÔT DE DOCUMENTS	CONSEIL D'ADMINISTRATION
13 mai	<ul style="list-style-type: none">○ Discussion sur le plan de travail 2024-2025;○ Plan de relève des gestionnaires;	<ul style="list-style-type: none">○ Dépôt du Plan de travail du comité 2024-2025;	<ul style="list-style-type: none">○ Compte-rendu et suivi du plan de relève des gestionnaires;	<ul style="list-style-type: none">○ Dépôt du procès-verbal;

Annexe 8



- LIGNES DIRECTRICES FAVORISANT LA DÉCONNEXION -

1. LES MEILLEURES PRATIQUES POUR FAVORISER LA DÉCONNEXION

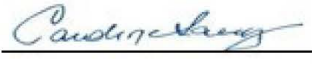
Le CSSPO entend favoriser de meilleures pratiques pour permettre la déconnexion. En voici les principales modalités :

- Éviter autant que possible de transmettre toute communication écrite ou verbale entre 19 heures et 7 heures du lundi au vendredi, ainsi que la fin de semaine et les journées fériées à moins d'une situation urgente. Si la responsabilité du personnel visé suppose une rencontre hors de l'amplitude de l'horaire, mais qui est déjà prévue à l'horaire, le principe de déconnexion ne s'applique pas notamment, une rencontre de parents, comité en fin de soirée, etc.;
- Lorsque possible, avoir une personne substitute qui prend les dossiers lors d'absence ou de vacances;
- Possibilité de fixer une période où les personnes peuvent tenir des rencontres virtuelles. Par exemple, seulement, à compter de 8 h 30 et les terminer 30 minutes avant la fin d'une journée afin de pouvoir répondre aux exigences du milieu en début ou en fin de journée de travail, à moins d'une rencontre prévue en soirée, mais qui était déjà planifiée;
- Possibilité d'avoir une certaine flexibilité dans l'horaire de travail, si le travail effectué le permet, lorsqu'une situation d'urgence se produit et qu'il sera difficile d'appliquer la déconnexion pendant cette période visée;
- La déconnexion est fortement privilégiée et se veut une approche volontaire pour favoriser l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle de chaque employé(e). Si des membres du personnel veulent communiquer entre eux après les heures normales de travail, l'horaire doit être préétabli et l'accord des parties est libre et volontaire;
- L'utilisation du droit à la déconnexion ne peut être invoquée pour des représailles ou pour démontrer que le membre du personnel n'atteint pas les objectifs fixés.
- Durant des périodes de pointe, il est possible de déroger à cette politique, mais sans aucune obligation des membres du personnel. La notion de temps supplémentaire s'applique.
- Le CSSPO encourage l'ajout à la suite des signatures électroniques (courriel) des membres du personnel, la phrase suivante : « Ne vous sentez pas obligé de répondre à ce courriel après vos heures de travail normales » ou « Nous recevons un nombre accru de demandes à ce temps-ci de l'année, votre demande pourrait être traitée dans quelques jours seulement. »
- Un message automatisé aide le personnel interne et externe à aviser et à informer que la personne est en vacances et que celle-ci répondra aux messages (courriels) lors de son retour au travail.
- Mettre un message automatisé pour les communications extérieures qui précise que la réponse au courriel sera transmise lors d'un jour ouvrable.

- Respecter la période du dîner qui est généralement prévue en milieu de journée et éviter ainsi la transmission de communications, à moins d'une situation urgente.

2. **DATE D'ENTRÉE EN VIGEUR**

Cette directive entre en vigueur dès le 6 novembre 2023.

DATE : 6 novembre 2023	RÉSOLUTION (S) :
SIGNATURE : 	

Annexe 9

Procès-verbal
Du comité consultatif du transport
2023-11-22

Étaient présents :

Kathleen Barrette, de la STO
Simon Lajoie, représente le CA
Mathieu Laroque, représente le CA
Marie-Pierre Perreault, représente du Comité de parents
François Bélanger, directeur école secondaire Mont-Bleu
Stéphane Lacasse, directeur générale adjoint
Simon Leclair, directeur SOSTDAC

Absent :

Mario Vachon, directeur Collège Saint-Alexandre

1.	Ouverture et présences	
2.	Adoption de l'ordre du jour	Simon Lajoie propose l'adoption de l'ordre du jour Adoptée à l'unanimité
3.	Adoption du procès-verbal du 14 juin 2023	L'adoption du procès-verbal est reportée à la prochaine rencontre.
4.	Suivis au procès-verbal	Suivi à faire à la prochaine rencontre
5.	Désignation à la présidence	Simon Lajoie est élu à l'unanimité
6.	Plan de travail 2023-2024	Le plan de travail est déposé Il est proposé par François Bélanger Adoptée à l'unanimité
7.	Synthèse du portrait du transport scolaire	Simon Leclair présente le portrait de la situation au service du transport en date d'aujourd'hui.
8.	Politique en matière de transport scolaire Présentation de certains éléments de la politique de transport.	Simon Leclair informe que la politique de transport ne sera pas présentée au CA cette année considérant que le dossier des projets pédagogiques particuliers n'est pas encore réglé. Nous prendrons l'année afin de réviser les changements proposer à la politique
9.	Levée de la rencontre	La rencontre se termine à 16h40
	Prochaine rencontre aura lieu le 13 février 2024	

Notes prises par Simon Leclair

Annexe 10

Comité consultatif du transport Plan de travail 2023-2024

1. Rencontre du 22 novembre 2023
 - a. Synthèse du portrait du transport scolaire
 - b. Politique en matière de transport scolaire
2. Rencontre du 14 février 2024
 - a. Politique en matière de transport scolaire
 - b. Suivi sur la mesure 20108
3. Rencontre du 17 avril 2024
 - a. Politique en matière de transport scolaire
 - b. Prévision pour l'année prochaine

Document de travail

Annexe 11

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (RDI) 2023-2026

LÉGENDE D'UTILISATION DES IMMEUBLES

LÉGENDE D'UTILISATION DES IMMEUBLES			ORDRE D'ENSEIGNEMENT		
1	Enseignement	7	Formation générale des adultes	P	PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE
2	Administration	8	Formation professionnelle	S	SECONDAIRE
3	Atelier d'entretien et de réparation	9	Immeuble vacant	A	FORMATION GÉNÉRALE ADULTE
4	Service de garde en milieu scolaire	10	Bâtiment	FP	FORMATION PROFESSIONNELLE
5	Activités d'organismes publics ou communautaires	11	Locataire	*	Dans la colonne locaux, indique la présence de classes modulaires
6	Immeuble excédentaire	12	Entasse de service		

No. école ou centre	Nom de l'école ou du centre	No. Bâtiment	Nom et adresse de l'immeuble	Utilisation			Ordre d'enseignement	Capacité d'accueil MEQ					
				2022-2023	2023-2024	2024-2025		Locaux	Moy.	Max.	Projections 2022-2023	Projections 2023-2024	Projections 2024-2025
772 001	École Euclide-Lanthier	772 005	Euclide-Lanthier 50, rue Elizabeth, Gatineau (Québec), J9H 1E9	1, 4	1, 4	1, 4	P, S	23	494	540	413	407	403
772 002	École Côte-du-Nord	772 123	Côte-du-Nord 15, rue Des Grosseillers, Gatineau (Québec), J8Z 1M4	1, 4	1, 4	1, 4	P	19	419	457	409	403	499
772 003	École des Rapides Deschênes	772 006	Arc-en-Ciel 107, chemin Vanier, Gatineau (Québec), J9H 1Z2	1, 4	1, 4	1, 4	P	36	626	696	548	540	535
		772 008	Notre-Dame 113, chemin Vanier, Gatineau (Québec), J9H 1Z2	1, 4	1, 4	1, 4	P						
		772 007	Saint-Médard 125, chemin Vanier, Gatineau (Québec), J9H 1Z2	1, 4	1, 4	1, 4	P						
772 004	École internationale du Mont-Bleu	772 129	internationale du Mont-Bleu 45, rue Boucher, Gatineau (Québec), J8Z 6G2	1, 4	1, 4	1, 4	P	18*	408	444	408	402	398
772 005	École Jean-de-Brébeuf	772 125	Jean-de-Brébeuf 360, boul. de Lucerne, Gatineau (Québec) J9A 1A7	1, 4	1, 4	1, 4	P	17*	252	284	270	266	263
772 006	École internationale du Village	772 004	Saint-Paul 45, chemin Eardley, Gatineau (Québec), J9H 4J9	1, 4	1, 4	1, 4	P	31	688	751	616	607	601
		772 009	Limoges 19, rue Symmes, Gatineau (Québec), J9H 3J3	1, 4	1, 4	1, 4	P						

LÉGENDE D'UTILISATION DES IMMEUBLES

LÉGENDE D'UTILISATION DES IMMEUBLES			ORDRE D'ENSEIGNEMENT		
1	Enseignement	7	Formation générale des adultes	P	PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE
2	Administration	8	Formation professionnelle	S	SECONDAIRE
3	Atelier d'entretien et de réparation	9	Immeuble vacant	A	FORMATION GÉNÉRALE ADULTE
4	Service de garde en milieu scolaire	10	Bâtiment	FP	FORMATION PROFESSIONNELLE
5	Activités d'organismes publics ou communautaires	11	Locataire	*	Dans la colonne locaux, indique la présence de classes modulaires
6	Immeuble excédentaire	12	Entasse de service		

No. école ou centre	Nom de l'école ou du centre	No. Bâtiment	Nom et adresse de l'immeuble	Utilisation			Ordre d'enseignement	Capacité d'accueil MEQ					
				2022-2023	2023-2024	2024-2025		Locaux	Moy.	Max.	Projections 2022-2023	Projections 2023-2024	Projections 2024-2025
772 007	École du Lac-des-Fées	772 116	du Lac-des-Fées 4, rue Camille-Gay, Gatineau (Québec), J8Y 2K5	1, 4	1, 4	1, 4	P	24	436	484	465	459	454
		772 128	Monseigneur-Lucien-Beaudoin 34, rue Binet, Gatineau (Québec), J8Y 2T4	1, 2, 4	1, 4	1, 4	P	9	115	131			
772 008	École du Plateau	772 003	du Plateau 145, rue de l'Atmosphère, Gatineau (Québec), J9A 3G3	1, 4	1, 4	1, 4	P	30*	637	695	510	503	498
772 011	École du Vieux-Verger	772 203	du Vieux-Verger 560, boul. Wilfrid-Lavigne, Gatineau (Québec), J9H 8L5	1, 4	1, 4	1, 4	P	19	334	372	354	349	345
772 012	École du Grand-Boisé	772 247	du Grand-Boisé 135, chemin Scott, Chelsea (Québec), J9B 1R6	1, 4	1, 4	1, 4	P	25	551	601	503	496	490
		772 015	Annexe du Grand-Boisé	1	1	1	P						
772 013	École Saint-Paul	772 120	Saint-Paul 145, rue Isabelle, Gatineau (Québec), J8Y 5H5	1, 4	1, 4	1, 4	P	19	336	372	335	331	328
772 014	École des Trois-Portages	772 012	des Trois-Portages 120, rue Broad, Gatineau (Québec), J9H 6W3	1, 4	1, 4	1, 4	P	17	373	408	342	337	334
772 015	École du Parc-de-la-Montagne	772 132	du Parc-de-la-Montagne 15, rue Doucet, Gatineau (Québec), J8Y 5N4	1, 4	1, 4	1, 4	P	18	318	352	297	293	290
772 016	École Saint-Jean-Bosco	772 126	Saint-Jean-Bosco 71, rue Saint-Jean-Bosco, Gatineau (Québec), J8Y 3G5	1, 4	1, 4	1, 4	P	23	460	506	353	348	345
772 017	École Notre-Dame	772 100	Notre-Dame 170, rue Papineau, Gatineau (Québec), J8X 1V9	1, 4	1, 4	1, 4	P	16	258	288	291	287	284

LÉGENDE D'UTILISATION DES IMMEUBLES

LÉGENDE D'UTILISATION DES IMMEUBLES			ORDRE D'ENSEIGNEMENT		
1	Enseignement	7	Formation générale des adultes	P	PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE
2	Administration	8	Formation professionnelle	S	SECONDAIRE
3	Atelier d'entretien et de réparation	9	Immeuble vacant	A	FORMATION GÉNÉRALE ADULTE
4	Service de garde en milieu scolaire	10	Bailleur	FP	FORMATION PROFESSIONNELLE
5	Activités d'organismes publics ou communautaires	11	Locataire	*	Dans la colonne locaux, indique la présence de classes modulaires
6	Immeuble excédentaire	12	Entente de service		

No. école ou centre	Nom de l'école ou du centre	No. Bâtiment	Nom et adresse de l'immeuble	Utilisation			Ordre d'enseignement	Capacité d'accueil MEQ					
				2022-2023	2023-2024	2024-2025		Locaux	Moy.	Max.	Projections 2022-2023	Projections 2023-2024	Projections 2024-2025
772 018	École du Dôme	772 101	du Dôme 40, rue du Dôme, Gatineau (Québec), J8Z 3J4	1, 4	1, 4	1, 4	P	20	363	403	382	376	372
772 019	École Saint-Rédempteur	772 122	Saint-Rédempteur 39, rue Saint-Florent, Gatineau (Québec), J8X 2Z8	1, 4	1, 4	1, 4	P	17	252	284	228	225	223
772 020	École au Cœur-des-Collines	772 109	La Pêche 3, rue Principale Est, La Pêche (Québec), J0X 2W0	1, 4	1, 4	1, 4	P	18	378	410	380	374	370
		772 108	Sainte-Cécile 5-B, rue Principale Ouest, La Pêche (Québec), J0X 2W0	1, 4	1, 4	1, 4	P						
772 026	École du Marais	772 014	du Marais 200, rue Marigot, Gatineau (Québec) J9J 0T9	1, 4	1, 4	1, 4	P	21	465	507	510	503	498
772 027	École de la Vallée-des-Voyageurs	772 002	Sainte-Marie 19, rue Church, Pontiac (Québec), J0X 2V0	1, 4	1, 4	1, 4	P	7	121	133	398	392	388
		772 001	Notre-Dame-de-la-Joie 14, chemin du Village, Pontiac (Québec), J0X 2G0	1, 4	1, 4	1, 4	P	15	327	357			
772 028	École des Deux-Ruisseaux	772 011	des Deux-Ruisseaux 278, rue de l'Atmosphère, Gatineau (Québec), J9J 3V2	1, 4	1, 4	1, 4	P	32	712	776	687	678	671
772 029	École des Tournesols	772 016	des Tournesols 45, rue de la Fabrique Gatineau (Québec) J9J 0E1	1, 4	1, 4	1, 4	P	21	465	507	410	404	400
772 032	École de l'Amérique-Française	772 017	de l'Amérique-Française 125, boulevard de l'Amérique-Française Gatineau (Québec) J9J 1G9	1, 4	1, 4	1, 4	P	34*	752	820	643	633	627

M:\Direction\Demographie\plan RD\2023-2024\Plan RDI 2023-2026

2023-10-25 - page 3 de 7

LÉGENDE D'UTILISATION DES IMMEUBLES

LÉGENDE D'UTILISATION DES IMMEUBLES			ORDRE D'ENSEIGNEMENT		
1	Enseignement	7	Formation générale des adultes	P	PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE
2	Administration	8	Formation professionnelle	S	SECONDAIRE
3	Atelier d'entretien et de réparation	9	Immeuble vacant	A	FORMATION GÉNÉRALE ADULTE
4	Service de garde en milieu scolaire	10	Bailleur	FP	FORMATION PROFESSIONNELLE
5	Activités d'organismes publics ou communautaires	11	Locataire	*	Dans la colonne locaux, indique la présence de classes modulaires
6	Immeuble excédentaire	12	Entente de service		

No. école ou centre	Nom de l'école ou du centre	No. Bâtiment	Nom et adresse de l'immeuble	Utilisation			Ordre d'enseignement	Capacité d'accueil MEQ					
				2022-2023	2023-2024	2024-2025		Locaux	Moy.	Max.	Projections 2022-2023	Projections 2023-2024	Projections 2024-2025
772 033	École des Cavaliers	772 018	des Cavaliers 120, rue Nancy-Elliott Gatineau (Québec) J9H 0J3	1, 4	1, 4	1, 4	P	28	552	608	597	588	582
772 034	École de la Forêt	772 019	de la Forêt 219, rue du Bois-Franc Gatineau (Québec) J9J 2V3	1, 4	1, 4	1, 4	P	28	620	676	690	680	673
772 035	École de la Petite-Orse	772 020	de la Petite-Orse 245, rue du Raton-Laveur Gatineau (Québec) J9J 3G8	1, 4	1, 4	1, 4	P	28	552	608	430	424	420
772 036	École du Grand-Héron	772 021	du Grand-Héron 395, boulevard de l'Amérique-Française Gatineau (Québec) J9J 2T5	1, 4	1, 4	1, 4	P, S	32	676	744	498	491	486
772 040	École secondaire de la Nouvelle-Ère	772 022	secondaire de la Nouvelle-Ère 400, chemin Fraser Gatineau (Québec) J9J 4G1	1	1	1	P, S	44		810	787	908	1 019
772 041	École secondaire de la Cité	770 023	secondaire de la Cité 495, boulevard du Plateau Gatineau (Québec) J9J 4J8	1	1	1	P, S	44		810	898	971	1 058
772 042	École secondaire des Lacs	772 234	secondaire Des Lacs 32, chemin Passe-Partout, La Pêche (Québec), J0X 2W0	1	1	1	P, S	22		224	213	232	235
772 044	École secondaire Grande-Rivière	772 171	secondaire Grande-Rivière 100, rue Broad, Gatineau (Québec), J9H 6A9	1, 3	1, 3	1, 3	S	95*		1 943	1 665	1 640	1 563
772 046	École secondaire Mont-Bleu	772 804	secondaire Mont-Bleu 241-A, boul. de la Cité-des-Jeunes Gatineau (Québec) J8Y 6L2 LOCATION	1, 3, 11	1, 3, 11	1, 3, 11	S	81		1 480	1 341	1 340	1 307
772 048	École secondaire de l'Île	772 187	secondaire de l'Île 255, rue Saint-Rédempteur Gatineau (Québec), J8X 2T4	1, 3	1, 3	1, 3	S	85*		1 550	1 235	1 200	1 155

M:\Direction\Demographie\plan RD\2023-2024\Plan RDI 2023-2026

2023-10-25 - page 4 de 7

LÉGENDE D'UTILISATION DES IMMEUBLES

LÉGENDE D'UTILISATION DES IMMEUBLES			ORDRE D'ENSEIGNEMENT		
1	Enseignement	7	Formation générale des adultes	P	PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE
2	Administration	8	Formation professionnelle	S	SECONDAIRE
3	Atelier d'entretien et de réparation	9	Immeuble vacant	A	FORMATION GÉNÉRALE ADULTE
4	Service de garde en milieu scolaire	10	Bâtiment	FP	FORMATION PROFESSIONNELLE
5	Activités d'organismes publics ou communautaires	11	Localité	*	Dans la colonne locaux, indique la présence de classes modulaires
6	Immeuble excédentaire	12	Entente de service		

No. école ou centre	Nom de l'école ou du centre	No. Bâtiment	Nom et adresse de l'immeuble	Utilisation			Ordre d'enseignement	Capacité d'accueil MEQ					
				2022-2023	2023-2024	2024-2025		Locaux	Moy.	Max.	Projections 2022-2023	Projections 2023-2024	Projections 2024-2025
772 442	Centre de formation professionnelle des Portages-de-l'Outaouais	772 140	Centre Saint-Raymond 30, boul. Saint-Raymond Gatineau (Québec), J8Y 1R6	8	8	8	FP			342	283 (ETP)	331 (ETP)	381 (ETP)
		772 103	Immeuble Asticou 249, boul. de la Cité des Jeunes Gatineau (Québec), J8Y 6L2	8	8	8	FP			510	888 (ETP)	793 (ETP)	905 (ETP)
		772 803	Immeuble Vernon 695, rue Vernon Gatineau (Québec) J8J 3K4	8, 11	8, 11	8, 11	FP			70			
		772 010	Centre L'Arrimage 450, rue Leguerrier Gatineau (Québec) J9H 7J1	7, 8	7, 8	7, 8	FP A			200	77 (ETP)	66 (ETP)	57 (ETP)
		772 806	Immeuble Vanier 1320, chemin Vanier Gatineau (Québec) J8J 3J5	8, 11	8, 11	8, 11	FP			30			
772 302	Centre d'éducation des adultes des Portages-de-l'Outaouais	772 010	Centre L'Arrimage 450, rue Leguerrier Gatineau (Québec) J9H 7J1	7, 8	7, 8	7, 8	FP A			200	77 (ETP)	66 (ETP)	57 (ETP)
		772 107	Centre La Pêche 5-A, route Principale Ouest, La Pêche (Québec), J0X 2W0	5, 7, 10	5, 7, 10	5, 7, 10	A	2		56	1 (ETP)	1 (ETP)	1 (ETP)
		772 131	Centre La Génération 35, rue Davies, Gatineau (Québec), J8Y 4S8	7	7	7	A			270	162 (ETP)	136 (ETP)	115 (ETP)
		772 798	Établissement de Hull 75, rue Saint-François, Gatineau (Québec), J9A 1B4	7, 12	7, 12	7, 12	A				46 (ETP)	55 (ETP)	68 (ETP)
		772 805	Université du Québec en Outaouais Pavillon Lucien-Braut 101, rue Saint-Jean-Bosco Gatineau (Québec) J8Y 9G5 LOCATION	2, 7, 8, 11	2, 7, 8, 11	2, 7, 8, 11	A	7		160	137 (ETP)	148 (ETP)	160 (ETP)

M:\Direction\Demographie\plan RD\2023-2024\Plan RDI 2023-2026

2023-10-25 - page 5 de 7

LÉGENDE D'UTILISATION DES IMMEUBLES

LÉGENDE D'UTILISATION DES IMMEUBLES			ORDRE D'ENSEIGNEMENT		
1	Enseignement	7	Formation générale des adultes	P	PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE
2	Administration	8	Formation professionnelle	S	SECONDAIRE
3	Atelier d'entretien et de réparation	9	Immeuble vacant	A	FORMATION GÉNÉRALE ADULTE
4	Service de garde en milieu scolaire	10	Bâtiment	FP	FORMATION PROFESSIONNELLE
5	Activités d'organismes publics ou communautaires	11	Localité	*	Dans la colonne locaux, indique la présence de classes modulaires
6	Immeuble excédentaire	12	Entente de service		

No. école ou centre	Nom de l'école ou du centre	No. Bâtiment	Nom et adresse de l'immeuble	Utilisation			Ordre d'enseignement	Capacité d'accueil MEQ					
				2022-2023	2023-2024	2024-2025		Locaux	Moy.	Max.	Projections 2022-2023	Projections 2023-2024	Projections 2024-2025
772 049	Écoles des Services spécialisés	772 850	C.J.O-Héritage 155, chemin Freeman, Gatineau (Québec), J8Z 2A7	1, 12	1, 12	1, 12	S	2					
		772 852	C.J.O. Résidence Taché 452, boulevard Alexandre-Taché Gatineau (Québec), J9A 1M7	1, 12	1, 12	1, 12	P, S	1					
		772 853	C.J.O. Maison de l'Apprenti 454 boulevard Alexandre-Taché Gatineau, QC, J9A 1M7	1, 12	1, 12	1, 12	S	1					
		772 855	Centre hospitalier Pierre-Janet 20, rue Pharand Gatineau (Québec), J9A 1K7	1, 12	1, 12	1, 12	P, S	2					
Autres		772 180	Centre administratif Saint-Rédempteur 225, rue Saint-Rédempteur Gatineau (Québec), J8X 2T3	2	2	2							
		772 241	Centre administratif - Annexe 118, rue de Carillon, Gatineau (Québec), J8X 2P9	2	2	2							
		772 106	Saint-Joseph 42, chemin Plunkett, La Pêche (Québec), J0X 1T0	9	9	9							Immeuble fermé depuis le 1er juillet 2007; en processus d'amélioration.

M:\Direction\Demographie\plan RD\2023-2024\Plan RDI 2023-2026

2023-10-25 - page 6 de 7

LÉGENDE D'UTILISATION DES IMMEUBLES		ORDRE D'ENSEIGNEMENT			
1	Enseignement	7	Formation générale des adultes	P	PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE
2	Administration	8	Formation professionnelle	S	SECONDAIRE
3	Atelier d'entretien et de réparation	9	Immeuble vacant	A	FORMATION GÉNÉRALE ADULTE
4	Service de garde en milieu scolaire	10	Bailleurs	FP	FORMATION PROFESSIONNELLE
5	Activités d'organismes publics ou communautaires	11	Locataires	*	Dans la colonne locaux, indique la présence de classes modulaires
6	Immeuble excédentaire	12	Entente de service		

No. école ou centre	Nom de l'école ou du centre	No. Bâtiment	Nom et adresse de l'immeuble	Utilisation			Ordre d'enseignement	Capacité d'accueil MEQ				
				2022-2023	2023-2024	2024-2025		Locaux	Moy.	Max.	Projections 2022-2023	Projections 2023-2024

Annexe 12

Calendrier scolaire 2024-2025
Formation générale des jeunes (FGJ)
PRÉSCOLAIRE – PRIMAIRE – SECONDAIRE

JUILLET 2024					AOÛT 2024					SEPTEMBRE 2024					OCTOBRE 2024				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
1	2	3	4	5				1	2	2	3	4	5	6		1	2	3	4
8	9	10	11	12	5	6	7	8	9	9	10	11	12	13	7	8	9	10	11
15	16	17	18	19	12	13	14	15	16	16	17	18	19	20	14	15	16	17	18
22	23	24	25	26	19	20	21	22	23	23	24	25	26	27	21	22	23	24	25
29	30	31	26	27	28	29	30	30	28	29	30	31							
					Jours de travail : 7 Jour de classe : 2					Jours de travail : 20 Jours de classe : 19					Jours de travail : 22 Jours de classe : 21				
NOVEMBRE 2024					DÉCEMBRE 2024					JANVIER 2025					FÉVRIER 2025				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
				1	2	3	4	5	6			1	2	3	3	4	5	6	7
4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	6	7	8	9	10	10	11	12	13	14
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	13	14	15	16	17	17	18	19	20	21
18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	20	21	22	23	24	24	25	26	27	28
25	26	27	28	29	30	31	27	28	29	30	31								
Jours de travail : 21 Jours de classe : 19					Jours de travail : 15 Jours de classe : 14					Jours de travail : 20 Jours de classe : 19					Jours de travail : 20 Jours de classe : 18				
MARS 2025					AVRIL 2025					MAI 2025					JUIN 2025				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
3	4	5	6	7		1	2	3	4 F				1	2	2	3	4	5	6
10	11	12	13	14	7	8	9	10	11	5	6	7	8	9	9	10	11	12	13 P
17	18	19	20	21	14	15	16	17	18	12	13	14	15	16 S	16	17	18	19	20
24	25	26	27	28	21	22	23	24	25	19	20	21	22	23	23	24	25	26	27
31	28	29	30	26	27	28	29	30	30	30									
Jours de travail : 16 Jours de classe : 15					Jours de travail : 20 Jours de classe : 19					Jours de travail : 21 Jours de classe P : 20 / S : 19					Jours de travail : 18 Jours de classe P : 14 / S : 15				

Résumé :

- 180 journées de classe pour les élèves
- 20 journées pédagogiques

Journées télescopées :

- 22 août 2024
- 26 juin 2025
- 3 journées au choix de l'école

Journée pédagogique flottante :

- 4 avril 2025

Légende :

- Congés pour tous
- Congés pour les élèves ; journées pédagogiques locales
- ▲ Congés pour les élèves; journées pédagogiques régionales
- () Début et fin de l'année de travail
- S Journée pédagogique secondaire (congé élèves secondaire)
- P Journée pédagogique préscolaire-primaire (congé élèves préscolaire et primaire)
- F Journée pédagogique flottante

Annexe 13

Calendrier scolaire 2024-2025
Formation professionnelle (FP)

JUILLET 2024					AOÛT 2024					SEPTEMBRE 2024					OCTOBRE 2024				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
1	2	3	4	5				1	2	2	3	4	5	6		1	2	3	4
8	9	10	11	12	5	6	7	8	9	9	10	11	12	13	7	8	9	10	11
15	16	17	18	19	12	13	14	15	16	16	17	18	19	20	14	15	16	17	18
22	23	24	25	26	19	20	21	22	23	23	24	25	26	27	21	22	23	24	25
29	30	31			26	27	28	29	30	30					28	29	30	31	
					Jours de travail : 7 Jour de classe : 4					Jours de travail : 20 Jours de classe : 19					Jours de travail : 22 Jours de classe : 21				
NOVEMBRE 2024					DÉCEMBRE 2024					JANVIER 2025					FÉVRIER 2025				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
				1	2	3	4	5	6			1	2	3	3	4	5	6	7
4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	6	7	8	9	10	10	11	12	13	14
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	13	14	15	16	17	17	18	19	20	21
18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	20	21	22	23	24	24	25	26	27	28
25	26	27	28	29	30	31				27	28	29	30	31					
Jours de travail : 21 Jours de classe : 19					Jours de travail : 15 Jours de classe : 14					Jours de travail : 20 Jours de classe : 19					Jours de travail : 20 Jours de classe : 18				
MARS 2025					AVRIL 2025					MAI 2025					JUIN 2025				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
3	4	5	6	7		1	2	3	4				1	2	2	3	4	5	6
10	11	12	13	14	7	8	9	10	11	5	6	7	8	9	9	10	11	12	13
17	18	19	20	21	14	15	16	17	18	12	13	14	15	16	16	17	18	19	20
24	25	26	27	28	21	22	23	24	25	19	20	21	22	23	23	24	25	26	27
31					28	29	30			26	27	28	29	30	30				
Jours de travail : 16 Jours de classe : 15					Jours de travail : 20 Jours de classe : 20					Jours de travail : 21 Jours de classe : 20					Jours de travail : 18 Jours de classe : 16				

Résumé :

- 185 journées de classe pour les élèves
- 15 journées pédagogiques

Journées télescopées :

- 22 août 2024
- 6 janvier 2025
- 26 juin 2025

Légende :

- Congés pour tous
- Congés pour les élèves ; journées pédagogiques locales
- ▲ Congés pour les élèves ; journées pédagogiques régionales
- () Début et fin de l'année de travail